

**ZUKUNFT**  
PROCHE



**PERSPECTIVE**  
REGIONAL

20210028

# Budget 2022

**Rapport préliminaire établi selon le MCH2**

(en application de l'art. 29 de l'ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes [ODGFCo; RSB 70.511])



## Sommaire

<b>Liste des illustrations</b> .....	<b>5</b>
<b>0 L'essentiel en bref</b> .....	<b>7</b>
<b>1 Aperçu du budget 2022</b> .....	<b>9</b>
1.1 Bases légales.....	9
1.2 Budgétisation .....	9
1.3 Quotité d'impôt.....	9
1.4 Limites d'inscription à l'actif.....	9
1.5 Amortissements .....	10
1.5.1 Patrimoine administratif selon l'ancien droit, en vertu du MCH1 jusqu'en 2015.....	10
1.5.2 Patrimoine administratif selon le nouveau droit, en vertu du MCH2 dès 2016 .....	10
<b>2 Présentation et structure du compte de résultats dans la partie comptable</b> .....	<b>10</b>
2.1 Compte de résultats .....	11
2.2 Compte spécial «Places de stationnement» .....	12
2.3 Évolution des capitaux propres dans le compte général.....	12
<b>3 Hypothèses de planification, conditions-cadre et analyses des différents postes du budget</b> .....	<b>12</b>
3.1 Charges de personnel (30) .....	13
3.2 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (31).....	14
3.3 Amortissements (33).....	15
3.4 Revenus fiscaux (40) .....	15
3.5 Revenus régaliens et de concessions (41) .....	17
3.6 Charges financières et revenus financiers (34 et 44).....	17
3.7 Charges et revenus extraordinaires (38 et 48).....	17
3.8 Péréquation financière et compensation des charges .....	18
3.8.1 Péréquation financière .....	18
3.8.2 Compensation des charges.....	20
3.8.2.1 Transports publics .....	20
3.8.2.2 Nouvelle répartition des tâches .....	21
3.8.2.3 Aide sociale .....	21
3.8.2.4 Traitements du corps enseignant à l'école enfantine et à l'école obligatoire .....	22
3.8.2.5 Allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative .....	23
3.8.2.6 Assurance sociale, prestations complémentaires.....	23
3.8.3 Évolution des revenus fiscaux et compensation des charges .....	24

<b>4</b>	<b>Compte de résultats</b> .....	<b>25</b>
4.1	Compte de résultats consolidé - compte global .....	25
4.2	Résultat du compte général .....	26
4.3	Résultats par direction municipale .....	28
4.3.1	Mairie .....	30
4.3.2	Direction des finances .....	32
4.3.3	Direction de l'action sociale et de la sécurité.....	34
4.3.4	Direction de la formation, de la culture et du sport .....	36
4.3.5	Direction des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement.....	38
4.4	Comptes spéciaux avec financement spécial .....	39
4.4.1	Eaux usées .....	40
4.4.2	Enlèvement des ordures .....	42
4.4.3	Sapeurs-pompiers.....	44
4.4.4	EMS de Bienne .....	46
4.4.5	Places de stationnement.....	48
4.4.6	Tissot Arena .....	50
<b>5</b>	<b>Planification des investissements 2022</b> .....	<b>52</b>
<b>6</b>	<b>Financement du compte général</b> .....	<b>53</b>
<b>7</b>	<b>Indicateurs financiers</b> .....	<b>54</b>
<b>8</b>	<b>Appréciation du budget 2022</b> .....	<b>55</b>
<b>9</b>	<b>Répercussions sur le climat</b> .....	<b>56</b>
<b>10</b>	<b>Projet d'arrêté, arrêté et approbation</b> .....	<b>57</b>
10.1	Projet d'arrêté du Conseil municipal au Conseil de ville .....	57
10.2	Arrêté du Conseil de ville .....	58
10.3	Approbation du Budget 2022 .....	59

## Liste des illustrations

Figure 1: quotité d'impôt et taxe .....	9
Figure 2: compte de résultats.....	11
Figure 3: évolution des capitaux propres en millions de fr. ....	12
Figure 4: évolution des charges de personnel par direction.....	13
Figure 5: évolution des charges de biens et services et autres charges d'exploitation .....	14
Figure 6: évolution des amortissements.....	15
Figure 7: évolution des revenus fiscaux .....	16
Figure 8: indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain, réduction des disparités et prestation .....	19
Figure 9: indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain, réduction des disparités et prestation complémentaire pour charges sociodémographiques, entre 2017 et 2022.....	19
Figure 10: contributions nettes de la Ville de Bienne aux six domaines de la compensation des charges, entre 2017 et 2022 .....	20
Figure 11: contributions nettes de la Ville de Bienne pour les TP, la nouvelle répartition des tâches et l'aide sociale, entre 2017 et 2022.....	22
Figure 12: contributions nettes de la Ville de Bienne pour le traitement du corps enseignant, les allocations familiales et l'assurance sociale, PC, entre 2017 et 2022 .....	24
Figure 13: évolution des revenus fiscaux et de la compensation des charges, entre 2016 et 2022.....	24
Figure 14: compte de résultats consolidé - compte global .....	25
Figure 15: compte de résultat du compte général par groupes de matières .....	26
Figure 16: résultats par direction municipale.....	28
Figure 17: résultat de la Mairie.....	30
Figure 18: résultat de la Direction des finances .....	32
Figure 19: résultat de la Direction de l'action sociale et de la sécurité .....	34
Figure 20: résultat de la Direction de la formation, de la culture et du sport .....	36
Figure 21: résultat de la Direction des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement .....	38
Figure 22: résultats des comptes spéciaux .....	39
Figure 23: résultat du compte spécial «Eaux usées».....	40
Figure 24: évolution des capitaux propres «Eaux usées» de 2020 à 2022 .....	41
Figure 25: résultat du compte spécial «Enlèvement des ordures».....	42
Figure 26: évolution des capitaux propres «Enlèvement des ordures» de 2020 à 2022.....	43
Figure 27: résultat du compte spécial «Sapeurs-pompiers» .....	44
Figure 28: évolution des capitaux propres «Sapeurs-pompiers» de 2020 à 2022 .....	45

Figure 29: résultat du compte spécial «EMS de Bienne».....	46
Figure 30: évolution des capitaux propres «EMS de Bienne» de 2020 à 2022.....	47
Figure 31: résultat du compte spécial «Places de stationnement» .....	48
Figure 32: évolution des capitaux propres «Places de stationnement» de 2020 à 2022 .....	48
Figure 33: résultat du compte spécial «Tissot Arena» .....	50
Figure 34: évolution des capitaux propres «Tissot Arena» de 2020 à 2022.....	51
Figure 35: planification des investissements 2022 avec un taux de réalisation de 70% .....	52
Figure 36: financement du compte général.....	53
Figure 37: indicateurs financiers MCH2, 2018 à 2022 .....	54

## 0 L'essentiel en bref

L'élaboration du budget 2022 a constitué un véritable défi. Comme ce fut déjà le cas pour le budget 2021, le budget 2022 a dû être rédigé en pleine crise du coronavirus, c'est-à-dire dans une période emplies d'incertitudes, tant sur le plan sociétal et social qu'économique. Les conditions-cadre économiques actuelles sont plutôt défavorables et les attentes futures incertaines, ce qui impacte négativement le budget 2022. À cela s'ajoute la situation financière difficile de la Ville de Bienne due à la perte issue de l'exercice 2020.

Les risques pour la place économique suisse ont empiré. Il existe, en particulier, une incertitude liée à la baisse généralisée des impôts pour les entreprises convenue récemment par l'OCDE. De même, l'incertitude dans le rapport avec l'UE s'est renforcée, la conception des relations avec l'UE en tant que non-membre s'apparentant à un exercice d'équilibriste et représentant un défi constant de politique intérieure.

En outre, le risque demeure que la pandémie engendre encore davantage de faillites et de licenciements, et on ne peut pas exclure des résurgences dans l'évolution de la pandémie dues aux variants du virus. Cela va entraîner des coûts supplémentaires dans les années à venir, entre autres aussi dans le domaine social, qui rendront indispensable de puiser dans les réserves financières.

Dès 2022, on s'attend peu à peu à une détente sur le plan des revenus fiscaux, mais cela dépend toutefois de l'évolution globale de la pandémie. Les pertes fiscales engendrées par la crise du coronavirus pour le budget 2022 vont être compensées grâce à un prélèvement de 15,00 millions de fr. sur le financement spécial «Gains comptables issus des biens-fonds du patrimoine financier». En vertu du principe de précaution, on n'entrevoit pas de hausse des revenus fiscaux. L'évolution réelle de ces derniers demeure liée à de grandes incertitudes et dépend comme auparavant essentiellement des effets de la pandémie et des mesures de soutien de la part de la Confédération et des cantons. Il faut encore y ajouter les incertitudes liées à la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) en lien avec la Révision 2021 de la loi cantonale sur les impôts.

De manière générale, le budget 2022 présente pour le compte général des charges de 460,91 millions de fr. pour des revenus de 460,91 millions de fr., donc un résultat équilibré après un prélèvement de 15,00 millions de fr. sur le financement spécial «Gains comptables issus des biens-fonds du patrimoine financier». La quotité d'impôt demeure inchangée à 1,63.

Le compte global prévoit 525,66 millions de fr. de charges et 525,92 millions de fr. de revenus. Il boucle sur un excédent de revenus de 0,26 million de fr., avant équilibrage du résultat des comptes spéciaux autofinancés avec financement spécial. Les comptes spéciaux présentent un excédent de revenus de 0,26 million de fr. («Eaux usées» -0,52 million, «Enlèvement des ordures» 1,07 million, «Sapeurs-pompiers» -0,09 million, «EMS de Bienne» -0,26 million et «Tissot Arena» 0,06 million).

Le budget des investissements 2022 prévoit pour le compte général un volume toujours élevé de 40,56 millions de fr., qui contribue à rénover, moderniser et agrandir les infrastructures communales. De fait, le compte de résultats sera donc grevé ces prochaines années par une hausse des amortissements ainsi que par des coûts d'intérêts et d'exploitation. Cependant, pour assurer un développement positif de la ville, il est important que la politique d'investissement durable soit maintenue autant que possible, et ce, bien que les investissements ne puissent pas être autofinancés et engendreront inéluctablement un nouvel endettement.

Malgré une budgétisation restrictive des charges et ambitieuse des revenus, il est nécessaire dans le budget 2022 de recourir à un prélèvement sur le financement spécial «Gains comptables issus des biens-fonds du patrimoine financier», afin de pouvoir supporter les pertes de revenus fiscaux des personnes morales, dues avant tout à la pandémie de COVID-19, et l'augmentation des coûts au niveau des charges de transfert. En résumé, le budget 2022 représente un grand défi nécessitant d'appliquer une discipline budgétaire stricte en matière de coûts, mais aussi de pouvoir réaliser les revenus, tout en sachant que ces derniers, notamment les revenus fiscaux, sont liés à des incertitudes considérables puisqu'ils dépendent en particulier du développement économique, de l'évolution de la pandémie et des prescriptions légales.

## 1 Aperçu du budget 2022

Ce chapitre donne un aperçu des principales valeurs du budget 2022.

### 1.1 Bases légales

Le budget 2022 a été établi selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), en vertu de l'art. 70 de la loi cantonale sur les communes (LCo, RSB 170.11), et le rapport préliminaire selon les consignes de l'art. 29 de l'ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes (ODGFCo; RSB 170.511).

### 1.2 Budgétisation

La budgétisation et la tenue de la comptabilité se font au moyen du logiciel ERP SAP. Aucune modification essentielle au plan comptable n'est à signaler par rapport au budget 2021.

### 1.3 Quotité d'impôt

La quotité d'impôt s'appliquant au revenu, à la fortune, au bénéfice et au capital, ainsi que la taxe immobilière et la taxe des chiens n'ont pas changé depuis 2016.

Type d'imposition:	Taux/Valeur	Année
		Budget 2022
Revenu, fortune, bénéfice, capital	les taux unitaires cantonaux multipliés par X	1.63
Taxe immobilière	en ‰ de la valeur officielle	1.5 ‰
Taxe des chiens	en francs	150.–

Figure 1: quotité d'impôt et taxe

### 1.4 Limites d'inscription à l'actif

En vertu de l'art. 79a de l'ordonnance cantonale sur les communes (OCo; RSB 170.111), les consignes suivantes s'appliquent pour les limites d'inscription à l'actif:

- Immobilisations corporelles immeubles Fr. 50'000.00
- Immobilisations corporelles meubles des catégories 1406 et 1420 Fr. 10'000.00

## **1.5 Amortissements**

### **1.5.1 Patrimoine administratif selon l'ancien droit, en vertu du MCH1 jusqu'en 2015**

Le patrimoine administratif non amorti existant avant 2016 doit être amorti linéairement sur une période de douze ans, à savoir de 2016 à 2027. Cela correspond à un montant fixe de 12,26 millions de fr. en 2022. Il n'est pas permis d'allonger ou de raccourcir cette durée d'amortissement.

### **1.5.2 Patrimoine administratif selon le nouveau droit, en vertu du MCH2 dès 2016**

La hauteur des amortissements qui viennent s'ajouter chaque année est calculée sur la base des investissements achevés et transmis en vue de leur utilisation durant l'exercice concerné. Ceux-ci doivent être amortis dès ce moment-là de manière linéaire sur toute la durée d'utilisation selon les taux fixés par catégorie d'immobilisation à l'appendice 2 de l'OCo.

## **2 Présentation et structure du compte de résultats dans la partie comptable**

Le schéma sous point 2.1 présente l'actuelle structure d'organisation, sur laquelle repose toute la gestion financière dans le système financier. Le compte général est divisé par le nombre de directions municipales, qui gèrent leur budget et leur comptabilité dans différents groupes de centres de profits. De plus, la Ville gère cinq comptes spéciaux financés par des émoluments.

La partie comptable du budget est présentée sur la base de cette structure.

## 2.1 Compte de résultats

Le compte global consolidé de la Ville de Bienne prévoit un excédent de revenus de 0,26 million de fr. pour le budget 2022. Le compte général (financé par les impôts) présente un résultat équilibré pour un total de revenus de 460,91 millions de fr. et un total de charges de 460,91 millions de fr. après dissolution de réserves pour un montant net de 30,38 millions de fr. (réévaluation d'ESB à hauteur de 5,38 millions de fr. (nets); impact net de la réserve de réévaluation du patrimoine financier: 10 millions de fr.; prélèvement sur le financement spécial «Gains comptables issus des biens-fonds du patrimoine financier»: 15,00 millions de fr.). L'excédent de revenus issu des comptes spéciaux avec financement spécial de rang supérieur et de ceux avec FS selon règlement communal s'élève à 0,26 million de fr. Cet excédent de revenus alimente intégralement le financement spécial du compte spécial respectif. Les résultats pour chaque direction municipale et compte spécial apparaissent dans le schéma ci-après.

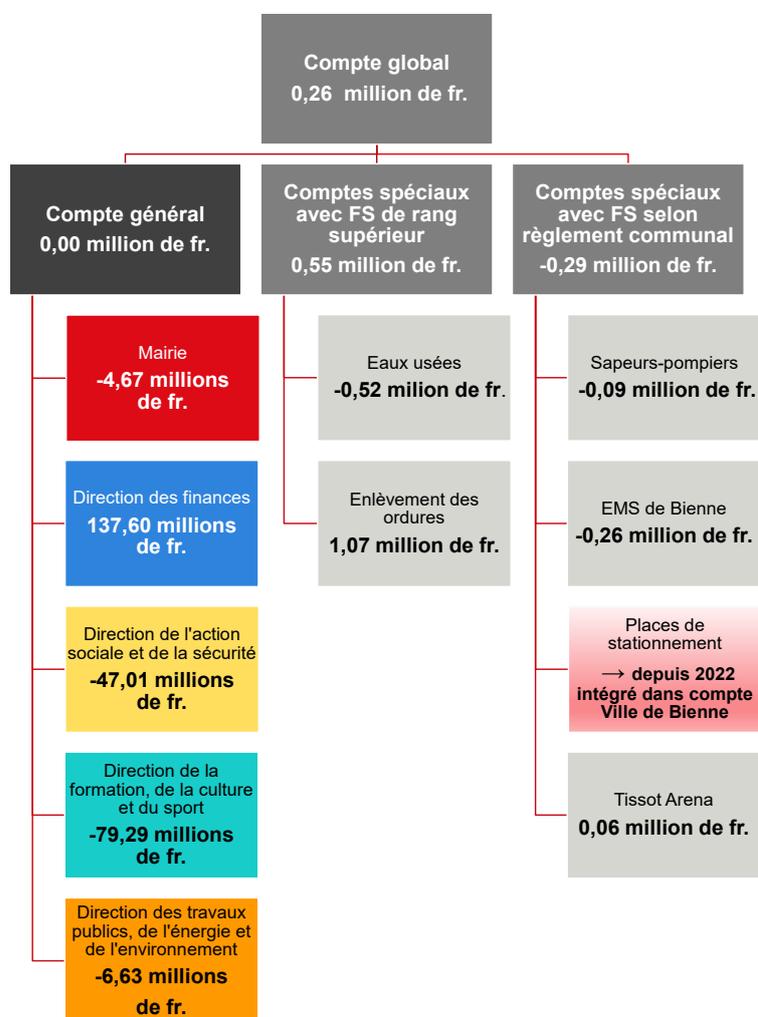


Figure 2: compte de résultats

Le budget du compte global consolidé doit être approuvé par le Conseil de ville et est soumis au référendum obligatoire.

## 2.2 Compte spécial «Places de stationnement»

Pour le budget 2022, le compte spécial «Places de stationnement» est intégré dans le compte général, ce qui conduit à la fois pour le compte général et la Direction de l'action sociale et de la sécurité à des écarts, en particulier pour les charges de personnel, de biens, services et autres charges d'exploitation ainsi que pour les taxes. Ici, il convient de tenir compte qu'il faut intégrer à chaque fois les résultats de l'année précédente du compte spécial «Places de stationnement» pour comparer les budgets 2022 et 2021 ou le budget 2022 avec les comptes 2020. Pour le budget 2022, il s'avère donc absolument nécessaire d'avoir une vue d'ensemble du compte global, seule façon de constater réellement les écarts.

## 2.3 Évolution des capitaux propres dans le compte général

L'aperçu ci-dessous, basé sur les comptes annuels 2020 ainsi que les budget 2021 et 2022, présente l'évolution en chiffres nets des capitaux propres par poste du bilan et en totalité.

Passif	État au 31.12.2020 (Comptes 2020)	Budget 2021 Variations	État au 31.12.2021 Projection	Budget 2022 Variations	État au 31.12.2022 Projection
<b>Capitaux propres</b>					
290 Engagem. (+) et avances (-) fin. spéciaux	140.72	-10.78	129.94	-10.78	119.15
293 Préfinancements	131.56	7.58	139.14	-0.70	138.44
294 Réserves	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
296 Réserve réévaluation patrimoine financier	109.96	-20.00	89.96	-20.00	69.96
299 Excédent/découvert du bilan	4.84	0.00	4.84	0.00	4.84
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>387.08</b>	<b>-23.20</b>	<b>363.87</b>	<b>-31.48</b>	<b>332.39</b>

Figure 3: évolution des capitaux propres en millions de fr.

Si la perte affichée dans les comptes annuels est supérieure à l'excédent du bilan disponible, il en résulte un découvert du bilan qui doit être amorti dans un délai de huit ans à compter de sa première inscription au bilan en vertu de l'art. 74 LCo. Les financements spéciaux (engagements, resp. avances sur FS et préfinancements), la réserve de politique financière ainsi que l'excédent du bilan représentent une réserve de capitaux propres.

## 3 Hypothèses de planification, conditions-cadre et analyses des différents postes du budget

Ce chapitre explique les réflexions et suppositions prises en compte pour élaborer le budget 2022. La planification des charges et des revenus de transfert s'appuie sur les pronostics publiés en juillet 2021 par le Canton de Berne<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> [http://www.fin.be.ch/fin/fr/index/finanzen/finanzen/finanz-\\_und\\_lastenausgleich/finanzplanungshilfe.html](http://www.fin.be.ch/fin/fr/index/finanzen/finanzen/finanz-_und_lastenausgleich/finanzplanungshilfe.html)

Pour le budget 2022, l'objectif visé était d'atteindre un résultat équilibré dans le compte général. Ce résultat n'a été possible qu'après dissolution d'une partie de la réserve de réévaluation d'ESB de 5,38 millions de fr. (nets), après la prise en considération de l'impact net sur le résultat de la dissolution d'une partie de la réserve de réévaluation du patrimoine financier (10 millions de fr.) ainsi qu'un prélèvement sur le financement spécial «Gains comptables issus des biens-fonds du patrimoine financier» (15 millions de fr.).

Le budget tient compte des projections économiques peu favorables découlant de la crise liée à la pandémie de coronavirus ainsi que des conséquences de la pandémie sur les revenus fiscaux. Toutefois, seuls les prochains mois prouveront si les prévisions des économistes se réalisent vraiment et si une nouvelle vague, toujours possible en raison des mutations du virus, devait encore une fois paralyser tout ou partie de l'économie suisse et locale.

### 3.1 Charges de personnel (30)

Pour maintenir et remplir les conditions de recrutement du personnel municipal, le budget 2022 prévoit pour les charges de personnel du compte global une hausse modérée de 1,56 million de fr., soit environ 1%. La hausse des charges de personnel du compte général atteint 2,01 million de fr. par rapport au budget 2021, avec un montant total de 94,72 millions de fr. contre 92,71 millions de fr. au budget 2021. Cela s'explique, entre autres, par l'intégration du compte spécial «Places de stationnement» dans le compte général (cf. chap. 2.2), par l'octroi d'échelons supplémentaires et de promotions pour le personnel actuel ainsi que par des transformations de postes. À cela s'ajoute la création de trois postes provisoires qui se sont révélés indispensables pour venir à bout de tâches dont le volume augmente ou qui découlent d'exigences légales supplémentaires.

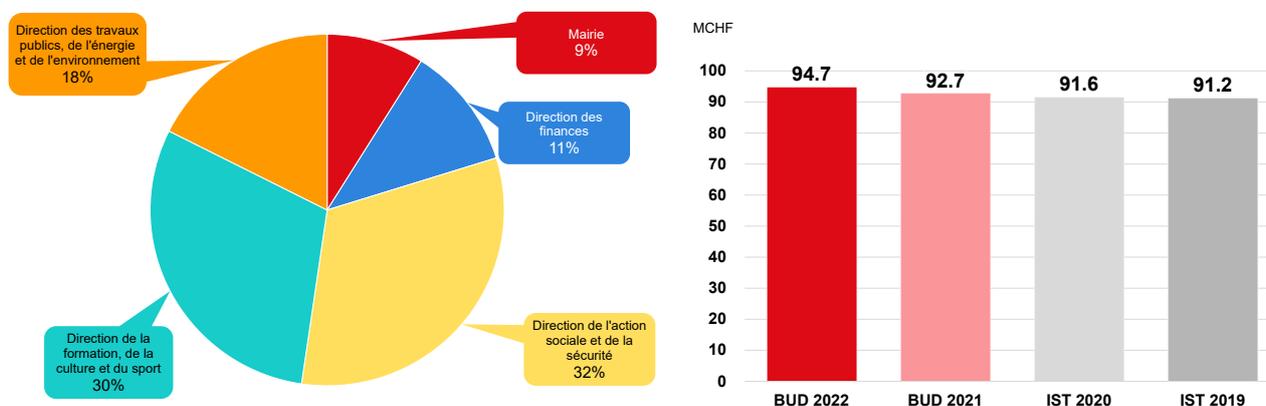


Figure 4: évolution des charges de personnel par direction

### 3.2 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (31)

Grâce à une politique budgétaire restrictive, les charges de biens et services et autres charges d'exploitation du compte global ont pu être réduites de quelque 5,04 millions de fr. (-8,4%) par rapport aux comptes 2020 et de 0,34 million de fr. (-0,6%) par rapport au budget 2021.

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation du compte général (42,48 millions de fr.) sont supérieures de 3,48 millions de fr. à celles inscrites au budget 2021. Cette hausse de 3,48 millions de fr. est due à l'intégration du compte spécial «Places de stationnement» dans le compte général. Le budget 2022 a aussi été établi avec une grande retenue et sans réserves.

Le Conseil municipal a fixé la limite d'inscription à l'actif à 10 000 fr. pour 2022 et les années suivantes.

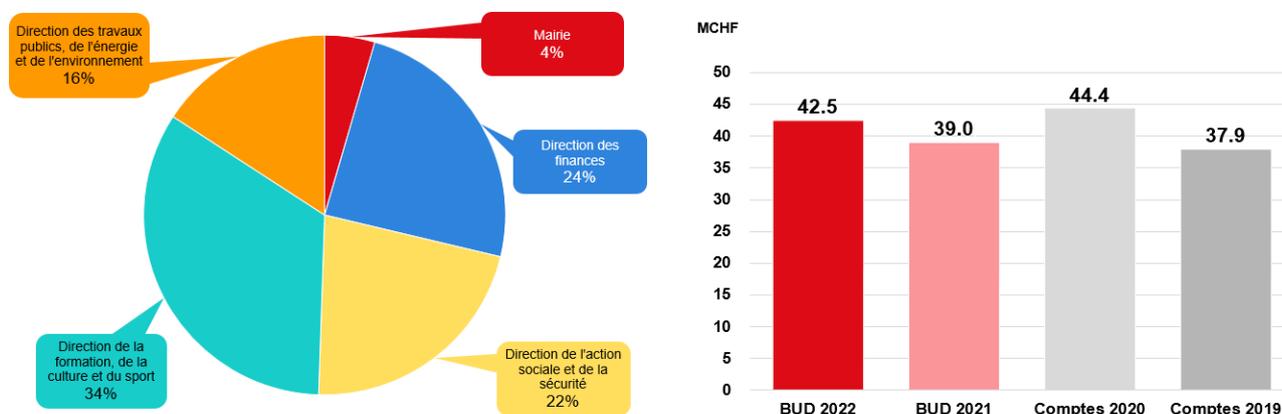


Figure 5: évolution des charges de biens et services et autres charges d'exploitation

### 3.3 Amortissements (33)

Selon les modélisations, un volume moyen d'investissements de 40 millions de fr. par an occasionne une augmentation annuelle des charges d'amortissement de l'ordre de 1 à 2 millions de fr. Dans la pratique, ces valeurs peuvent fortement varier d'une année à l'autre. Cela découle du fait qu'avec le MCH2, les frais encourus pour les investissements pas encore achevés doivent être inscrits au bilan comme des «immobilisations en cours de construction» et amortis uniquement à partir du moment où ils sont transmis en vue de leur utilisation et/ou mis en service. Dans le cas de grands projets qui s'étendent sur plusieurs années, il peut donc arriver que les amortissements n'évoluent pas durant ce temps, puis subissent une hausse importante l'année de leur activation.

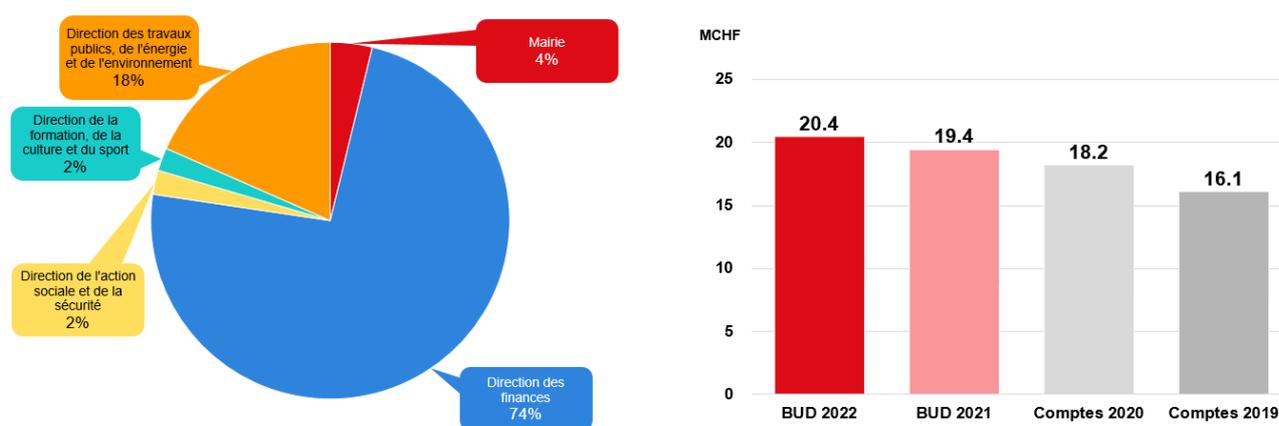


Figure 6: évolution des amortissements

### 3.4 Revenus fiscaux (40)

La principale source de revenus de la Ville de Bienne, en dehors de ceux provenant de transferts, sont les impôts directs des personnes physiques et morales qui représentent une part de 35% des revenus d'exploitation. Ceux-ci sont néanmoins soumis à la loi cantonale sur les impôts. Contrairement aux revenus de transfert découlant de la péréquation financière et de la compensation des charges (LPFC), les villes et communes peuvent influencer directement les revenus provenant des impôts communaux en fixant la quotité d'impôt.

Totalisant 134,98 millions de fr., les revenus fiscaux totaux (personnes physiques, personnes morales et divers) sont supérieurs au montant inscrit au budget 2021, avec un écart de 0,13 million de fr. La comparaison avec les comptes 2020 laisse apparaître une baisse de plus de 8,23 millions de fr. Ces grandes différences sont dues, d'une part, à la crise du coronavirus et, d'autre part, aux adaptations légales au plan fiscal.

L'évolution des revenus fiscaux provenant des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, avec un montant de 98,90 millions de fr., est légèrement en hausse de 3 millions de fr. (+3,04%) par rapport au budget 2021 et en baisse de 5,54 millions de fr. par rapport aux comptes 2020. Cela s'explique par les effets indirects que la crise du coronavirus aura au niveau des personnes

physiques. Concernant les personnes morales, le budget table sur 16,92 millions de fr. Avec une réduction de 2,15 millions de fr. (-12.07%), cela constitue un net recul par rapport au budget 2021. En comparaison aussi avec les comptes 2020, la diminution de 2,99 millions de fr. des revenus fiscaux des personnes morales est aussi considérable.

Déterminer les revenus fiscaux des personnes physiques et morales pour 2022 est particulièrement ardu. L'exercice 2022 s'appuie sur la période de calcul fiscal 2021. Cela signifie que les effets négatifs de la crise du coronavirus vont aussi fortement impacter l'exercice 2022, et ce, aussi bien au niveau des personnes physiques que morales. De plus, il faut s'attendre à ce que ces prochaines années, les éléments à reprendre obligatoirement du droit fédéral ainsi que les allègements fixés par la Révision 2021 de la loi cantonale sur les impôts liés à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) engendrent des pertes fiscales considérables concernant les personnes morales. Des clarifications effectuées auprès d'entreprises contribuant essentiellement à la substance fiscale biennoise ont révélé que les nouvelles mesures d'allègement fiscal seront appliquées et que par conséquent, il faut s'attendre ces prochaines années pour la Ville de Bienne aux répercussions négatives complètes de la réforme fiscale (RFFA). Par ailleurs, l'industrie exportatrice biennoise est de plus en plus touchée par les mesures de l'OCDE, qui prévoient un report de l'imposition des pays producteurs vers les marchés de distribution.

Dans le canton de Berne, un équilibrage important dans le domaine fiscal (basé sur la capacité contributive selon l'indice IRH) se fera grâce à la réduction des disparités dans le cadre de la péréquation financière et de la compensation des charges (LPFC). Les recettes provenant de la réduction des disparités ont augmenté ces dernières années à cause des variations importantes, liées aux exportations, de la substance fiscale des personnes morales à Bienne. Aucun montant précis ne peut être avancé, car le calcul de la péréquation se base sur des facteurs d'harmonisation intercommunaux. Au vu de l'évolution critique de la substance fiscale, on peut toutefois s'attendre à percevoir les montants des années précédentes.

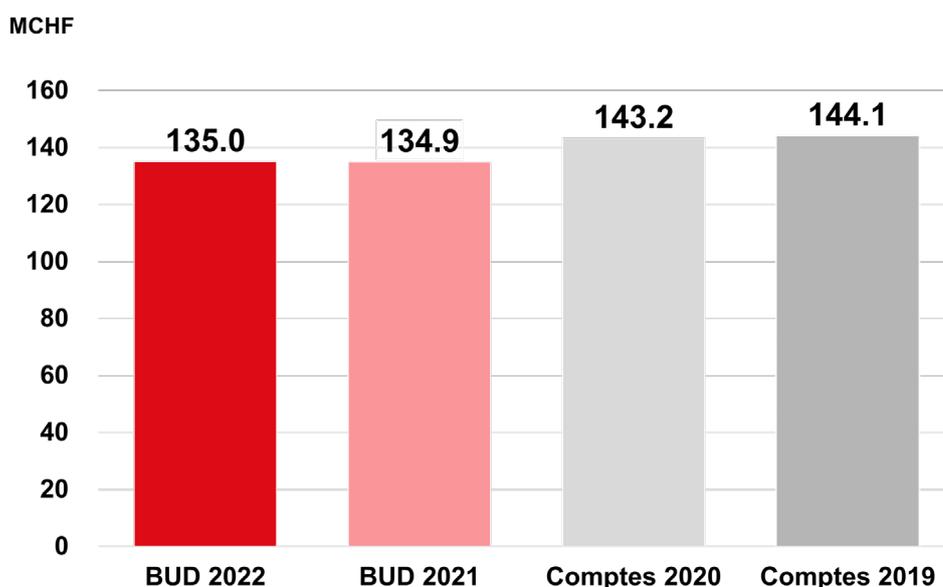


Figure 7: évolution des revenus fiscaux

### **3.5 Revenus régaliens et de concessions (41)**

La redevance qu'Energie Service Biel/Bienne (ESB) doit verser à la Ville de Bienne pour l'utilisation du domaine public est maintenue à 1,3 centime par kWh pour l'électricité et à 0,5 centime par kWh pour le gaz dans le budget 2022. Concernant le gaz (art. 45bis, al. 2, du règlement ESB; RDCo 7.4-1), ESB verse en outre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 une redevance supplémentaire de 0,2 ct./kWh en faveur du financement spécial «Protection du climat» (art. 10, al. 3, let. a, du règlement sur la protection du climat; RDCo 8.2-5).

### **3.6 Charges financières et revenus financiers (34 et 44)**

Selon la planification des investissements 2022–2031, les investissements nets prévus s'élèvent à 43,41 millions de fr. en 2022 pour le compte général. Selon le résultat du financement présenté au chap. 6, leur financement requiert une augmentation des capitaux de tiers de 54,44 millions de fr. Vu l'évolution actuelle et attendue des marchés financiers et des capitaux, l'on est parti du principe pour la budgétisation qu'il sera possible de les acquérir à des taux d'intérêt plutôt bas, voire négatifs, et de réaliser des gains d'intérêts et gains en capital selon la forme de financement retenue. Les charges d'intérêts inscrites au budget 2022 ont été maintenues au niveau de l'exercice 2020, étant donné qu'aucune autre baisse des charges d'intérêts n'est envisageable compte tenu de la structure et du montant des capitaux de tiers actuels. La Ville de Bienne ne peut profiter des conditions très favorables pour les débiteurs pratiquées sur les marchés financiers et des capitaux que lorsqu'elle acquiert des capitaux de tiers supplémentaires, mais pas dans le cas d'engagements existants qui ont encore été partiellement conclus à des taux d'intérêts supérieurs à 2% par an.

### **3.7 Charges et revenus extraordinaires (38 et 48)**

Selon les prescriptions légales<sup>2</sup>, le financement spécial «Transfert de patrimoine à ESB» de 172 millions de fr. est dissout de manière linéaire sur seize ans depuis 2018 pour alimenter le compte de résultats par le biais des revenus extraordinaires. Cela équivaut à un montant de 10,75 millions de fr. qui vient améliorer le résultat total du compte général. Ce montant est sans incidence sur les liquidités de la Ville de Bienne.

En vertu du règlement sur le financement spécial «Couverture des rectifications de valeur liées à la participation de la Ville dans Energie Service Biel/Bienne (ESB)», un versement de 5,38 millions de fr. (50% du montant prélevé) est prévu pour 2022.

Lors de l'introduction du MCH2, et en vertu de l'ordonnance sur les communes (OCo), le patrimoine financier a été réévalué (art. T2-3, al. 2, OCo). Les corrections de valeur sont comptabilisées au moyen des comptes d'immobilisations ad hoc et attribuées à la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier. Dès la sixième année après l'introduction du MCH2 (dès 2021), la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier est dissoute (art. T2-3, al. 6, OCo). Un montant de dissolution de 20 millions de fr. par an (avec un impact net de 10 millions de fr. sur le résultat après attribution au financement spécial «Financement d'infrastructures») est pris en considération dans le budget 2022. Ce montant est sans incidence sur les liquidités de la Ville de Bienne.

Par ailleurs, afin de compenser l'effet de la crise du coronavirus sur les revenus fiscaux, on a procédé

---

<sup>2</sup> art. 85a OCo

à un prélèvement de 15 millions de fr. sur le financement spécial «Gains comptables issus des biens-fonds du patrimoine financier.

### **3.8 Péréquation financière et compensation des charges**

#### **3.8.1 Péréquation financière**

Un montant total de 27,11 millions de fr. provenant de la péréquation financière (indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain, réduction des disparités et prestation complémentaire pour charges sociodémographiques) est prévu dans le budget 2022, soit une augmentation de 1,55 million de fr. par rapport au budget 2021. Les facteurs de la péréquation financière et de la compensation des charges ainsi que l'indemnisation de l'aide sociale par le Canton de Berne sont étroitement liés à la croissance et à la composition démographiques. Ils ne peuvent pas être maîtrisés, ni influencés facilement, par la Ville de Bienne. Ils ont pourtant un fort impact sur le résultat de la Ville, également au niveau du budget 2022.

Dans le cadre du compte rendu annuel relatif aux charges de centre urbain, les moyens sont répartis proportionnellement entre les communes de Berne, Bienne et Thoune. Pour 2022, on table sur un montant analogue à celui inscrit au budget 2021, à savoir 19,98 millions de fr., pour l'indemnisation forfaitaire versée à la Ville de Bienne.

La contribution issue de la péréquation financière directe pour la réduction des disparités devrait augmenter de quelque 1,55 million de fr. par rapport au budget 2021 pour atteindre 5,5 millions de fr. La réduction des disparités s'appuie sur l'indice de rendement fiscal harmonisé (IRH), calculé sur la moyenne des trois dernières années fiscales (2019, 2020 et 2021).

La prestation complémentaire pour charges sociodémographiques est en hausse de 0,24 million de fr. et atteint ainsi 1,63 million de fr. Elle s'appuie essentiellement sur les critères suivants:

- Part des chômeurs et chômeuses dans la population résidente
- Part des étrangers et étrangères dans la population résidente
- Part des bénéficiaires de prestations complémentaires dans la population résidente

La prestation complémentaire sert, en particulier, à atténuer la quote-part dans diverses offres de l'aide sociale institutionnelle.

Désignation	MCHF					
	2022 Budget	2021 Budget	2020 Comptes	2019 Comptes	2018 Comptes	2017 Comptes
Indemnisation des charges de centre urbain (MAI)	19.98	20.20	19.98	19.98	18.60	18.60
Réduction des disparités (DFI)	5.50	3.95	8.53	7.71	4.78	3.56
PC pour charges sociodémographiques (DFI)	1.63	1.39	1.54	1.47	1.39	1.37
<b>Total</b>	<b>27.11</b>	<b>25.54</b>	<b>30.05</b>	<b>29.16</b>	<b>24.77</b>	<b>23.53</b>

Figure 8: indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain, réduction des disparités et prestation complémentaire pour charges sociodémographiques

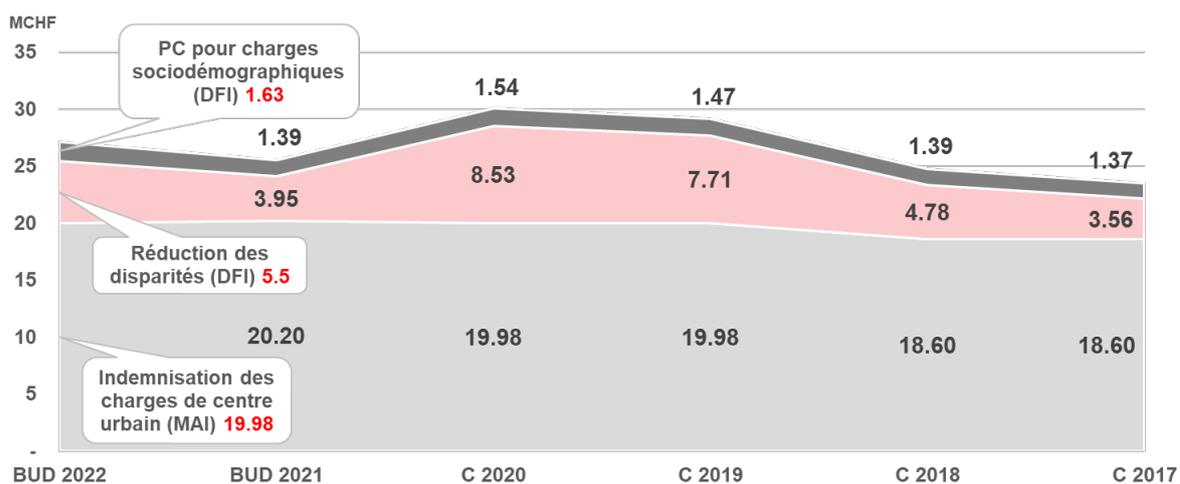


Figure 9: indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain, réduction des disparités et prestation complémentaire pour charges sociodémographiques, entre 2017 et 2022

### 3.8.2 Compensation des charges

Les contributions de la Ville de Bienne aux six domaines de la compensation des charges s'élèvent à 98,53 millions de fr. dans le budget 2022, selon les prévisions du Canton. C'est 8,99 millions de fr. de plus que dans le budget 2021.

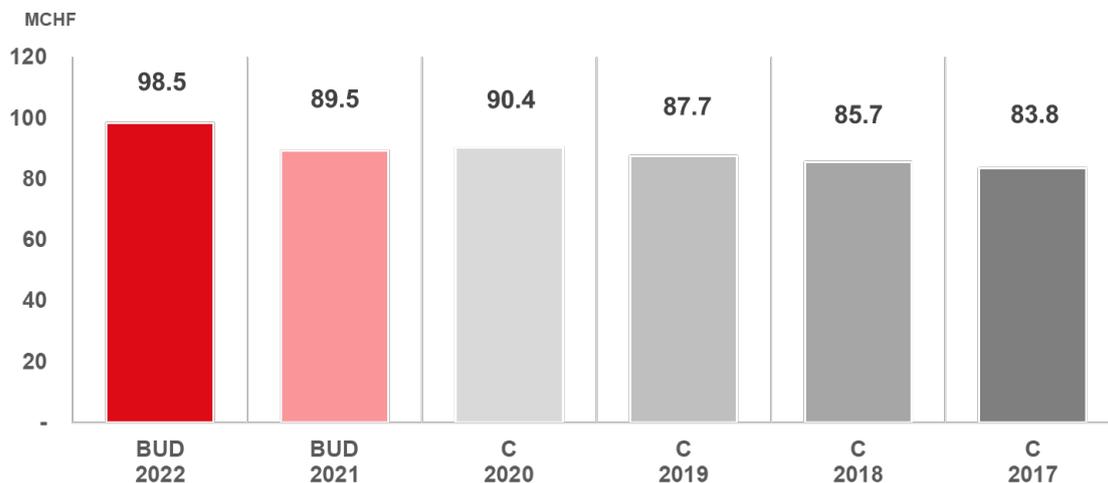


Figure 10: contributions nettes de la Ville de Bienne aux six domaines de la compensation des charges, entre 2017 et 2022

Les variations s'expliquent comme suit (chiffres entre parenthèses: -réduction, +augmentation de la charge de la Ville de Bienne par rapport au budget 2021):

#### 3.8.2.1 Transports publics (+1,4 million de fr.)

Suite à la pandémie de coronavirus, la demande dans les transports publics a baissé de presque 50%, alors que les commanditaires n'ont décidé aucune modification importante de l'offre. Il en résulte un degré de couverture des coûts moins bon. Les mesures prises par les cantons, puis par la Confédération pour endiguer la propagation du coronavirus telles que les interdictions d'événements, les fermetures ou restrictions d'ouverture des restaurants, la recommandation du télétravail, ont conduit à une baisse du nombre d'usagers des transports publics. La pandémie va aussi impacter la demande dans les transports publics en 2021, et ce, surtout en raison du «télétravail obligatoire» en vigueur du 18 janvier au 25 juin 2021.

La clé de répartition des coûts entre les communes va désormais être actualisée seulement tous les deux ans. La base de calcul pour les transports publics est l'offre de l'horaire 2020 déterminant pour le calcul de la participation aux coûts pour les années 2021 et 2022. En raison de la pandémie de coronavirus, les coûts par point TP et les coûts par habitant augmentent, ce qui accroît les charges des communes.

Les coûts déterminants pour la compensation des charges sont financés pour un tiers par l'ensemble des communes. La part de chaque commune est fixée pour deux tiers en fonction de l'offre de transports publics (points TP) et pour un tiers en fonction de la population résidente.

Les dépenses en la matière vont augmenter dans les années à venir pour les raisons suivantes:

- Il est prévu d'adapter l'offre TP dès 2022. Lors de sa séance de mars 2021, le Grand Conseil a arrêté l'offre TP 2022–2025 en s'appuyant sur les schémas d'offre régionaux.
- Différentes entreprises de transport devront procéder à des acquisitions importantes de matériel roulant ainsi qu'à des constructions et aménagements de dépôts. Les coûts induits par ces acquisitions et investissements se traduisent par une hausse des indemnités pour les transports publics.
- Les dépenses d'investissement vont sensiblement augmenter avec le début des travaux des grands projets «Avenir de la gare de Berne», «Tram Bern - Ostermundigen», «Deuxième extension du RER bernois»: 2<sup>e</sup> complément partiel, pôle de développement du Wankdorf et «Prolongement de la ligne de tram jusqu'à Kleinwabern».

La part de la Ville de Bienne s'élève à 13,50 millions de fr. pour 2022.

### **3.8.2.2 Nouvelle répartition des tâches (+0,25 million de fr.)**

Les transferts de charges résultant de la nouvelle répartition des tâches entre le Canton et les communes sont comptabilisés depuis 2012 sous la forme d'une compensation des charges. Un solde en faveur du Canton est compensé par des parts des communes, tandis qu'un solde en faveur des communes est compensé par des prestations complémentaires du Canton. Les parts des communes et les prestations complémentaires sont fixées en fonction de la population résidente.

Pour le budget 2022, la part de la Ville de Bienne porte sur quelque 10,12 millions de fr. ; elle dépasse donc d'environ 0,25 million de fr. le montant inscrit au budget 2021.

### **3.8.2.3 Aide sociale (+5,27 millions de fr.)**

Les coûts déterminants pour la compensation des charges sont financés par l'ensemble des communes à raison de 50%. La part de chaque commune est fixée en fonction de sa population résidente et s'appuie sur les dépenses de l'année précédente.

À ce jour, il est très difficile d'estimer quelles seront les répercussions à moyen et à long terme de la crise du coronavirus sur l'économie et la société en général ainsi qu'en particulier sur l'aide sociale. Vu l'évolution sur le marché du travail, en particulier dans le secteur du chômage de longue durée (hausse de 400% par rapport à mars 2020), on s'attend à un besoin accru dans le domaine de l'aide sociale économique.

Les allocations de chômage garantissent l'existence des personnes concernées durant deux ans au maximum. Ce n'est qu'à l'échéance de ce laps de temps qu'il existe un droit à l'aide sociale. La hausse du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale n'intervient donc qu'avec le décalage correspondant. En 2020, compte tenu des mesures COVID-19 (prolongation de la durée de perception ALC), un nombre bien moins important de personnes sont arrivées en fin de droit en moyenne pluriannuelle. En 2021, le délai-cadre va de nouveau être prolongé sur le plan national, alors que pour 2022, en

revanche, compte tenu de chômage de longue durée plus important, il faut s'attendre à une augmentation sensible du nombre de personnes arrivant en fin de droit.

L'arrivée de requérants et requérantes d'asile a atteint son apogée en 2015. En fonction de leur statut, ces personnes passent de la compétence du Canton (avec des contributions fédérales) à celle des communes (sans contributions fédérales) après cinq à sept ans (personnes réfugiées ou admises provisoirement). En 2022, on s'attend à Bienne à une hausse de cette catégorie comme jusqu'à présent. Cela se répercute sur l'aide sociale individuelle versée par la commune ainsi que sur les frais de traitement du personnel des services sociaux (nombre de cas attendu) et les indemnités issues de la compensation des charges.

Dans le domaine de l'insertion professionnelle, la clé de répartition entre les communes est désormais calculée tous les deux ans sur la base des périodes passées, ce qui engendre une indemnisation plus faible pour 2021/22 dans la compensation des charges. Dès 2022, on s'attend à une hausse du nombre de personnes au chômage de longue durée et ainsi à des coûts plus élevés. L'indemnisation est retardée du fait du système, mais se compense de nouveau au fil des ans. Des négociations sont en cours avec le Canton pour investir ici temporairement des moyens supplémentaires.

La part de la Ville de Bienne à la compensation des charges dans le domaine de l'aide sociale s'élève à 33,32 millions de fr. pour 2022.

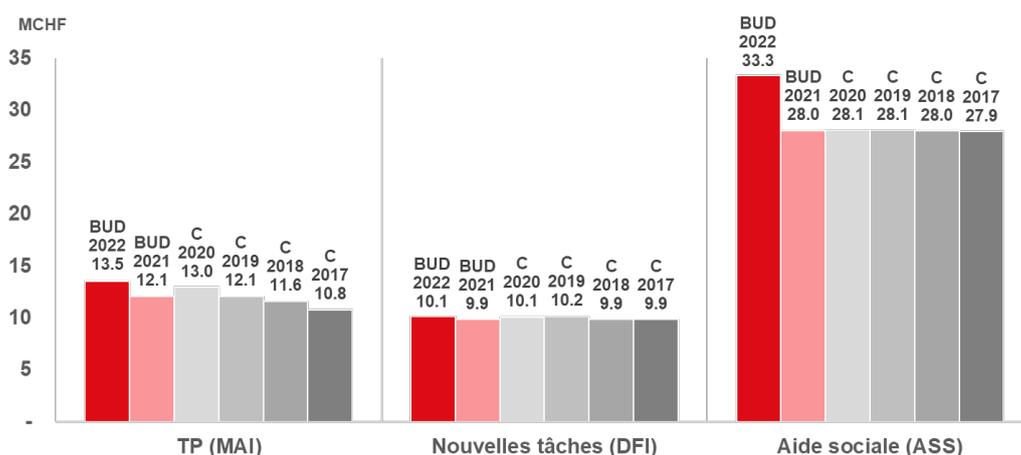


Figure 11: contributions nettes de la Ville de Bienne pour les TP, la nouvelle répartition des tâches et l'aide sociale, entre 2017 et 2022

### 3.8.2.4 Traitements du corps enseignant à l'école infantine et à l'école obligatoire (+0,98 million de fr.)

Les communes participent à hauteur d'environ 30 pour cent au traitement du corps enseignant par le biais de la compensation des charges. La part de la Ville de Bienne s'élève à 27,88 millions de fr. pour 2022.

En dehors du nombre d'enfants et de classes, le montant est aussi influencé par les coûts par équivalent plein temps, ce qui comprend les évolutions salariales prévues annuellement par le Canton.

Pour l'année scolaire 2022/2023, on compte jusqu'à quatre classes de degré secondaire en plus en raison des années à forte natalité du degré primaire. Dans ce dernier, on planifie deux classes supplémentaires en raison du nombre élevé d'entrées à l'école enfantine voilà deux ans.

À cela s'ajoute le fait que le Grand Conseil bernois a adopté définitivement en juin 2021 la révision de la loi sur l'école obligatoire (REVOS 2020). Cette révision entrera en vigueur en 2022 et prévoit, entre autres, l'intégration de l'enseignement spécialisé dans le cadre de l'école obligatoire. Par cela, la logopédie et la thérapie psychomotrice pour les enfants en âge de scolarité ne seront plus proposées par des thérapeutes indépendants rémunérés par la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI). Pour dispenser une thérapie aux enfants en âge de scolarité, ils doivent se faire engager par les écoles, resp. les communes. La commune assume alors la part salariale correspondante pour ces engagements.

### **3.8.2.5 Allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative (-0,04 millions de fr.)**

Les coûts déterminants pour la compensation des charges sont financés par l'ensemble des communes à raison de 50%. La part de chaque commune est fixée en fonction de sa population résidente et s'appuie sur les dépenses de l'année précédente.

Cette compensation des charges est soumise à des variations et dépend des annonces faites auprès des services sociaux de chaque commune. Les annonces des services sociaux pour les allocations familiales de personnes n'exerçant aucune activité lucrative ont lieu tous les deux ans à titre rétroactif. La Caisse de compensation du Canton de Berne continue à établir les prévisions de croissance sur cette base.

La part de la Ville de Bienne s'élève à 0,28 million de fr. pour 2022.

### **3.8.2.6 Assurance sociale, prestations complémentaires (+1,14 million de fr.)**

Les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI apportent une aide lorsque les rentes et le revenu ne suffisent pas à couvrir les besoins de première nécessité. Avec l'AVS et l'AI, les prestations complémentaires (PC) constituent un fondement majeur de notre État social.

Conformément à la LPFC, les communes participent par le biais de la compensation des charges aux coûts liés à la couverture des besoins vitaux, aux frais de séjour dans des homes et aux primes d'assurance-maladie. Les coûts déterminants pour la compensation des charges de l'assurance sociale, prestations complémentaires, sont financés par l'ensemble des communes à hauteur de 50%. La part de chaque commune est fixée en fonction de sa population résidente et s'appuie sur les dépenses de l'année précédente.

La réforme des prestations complémentaires est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Elle vise le maintien du niveau des prestations, la prise en compte accrue du patrimoine ainsi que la réduction des effets de seuil. On ne sait pas encore de quelle manière cette réforme influencera les coûts des prestations complémentaires. À court terme, on s'attend à des coûts accrus, en particulier dans le domaine des coûts de réalisation pour la Caisse de compensation du Canton de Berne au niveau des mesures nécessaires aux plans technique et organisationnel. À plus long terme, on compte sur une baisse des coûts des prestations complémentaires, et ce, même si les effets d'économies se feront

sentir en retard en raison d'une garantie des droits acquis de trois ans pour les bénéficiaires de prestations complémentaires actuels.

De plus, pour 2022, on part du principe que la pandémie de coronavirus va engendrer des coûts supplémentaires résultant probablement de revendications plus élevées en termes de réduction des primes ainsi que des frais accrus pour les actes de défaut de biens des assurés.

Pour le budget 2022, la part de la Ville de Bienne s'élève à quelque 13,44 millions de fr., soit 1,14 million de fr. de plus qu'au budget 2021.

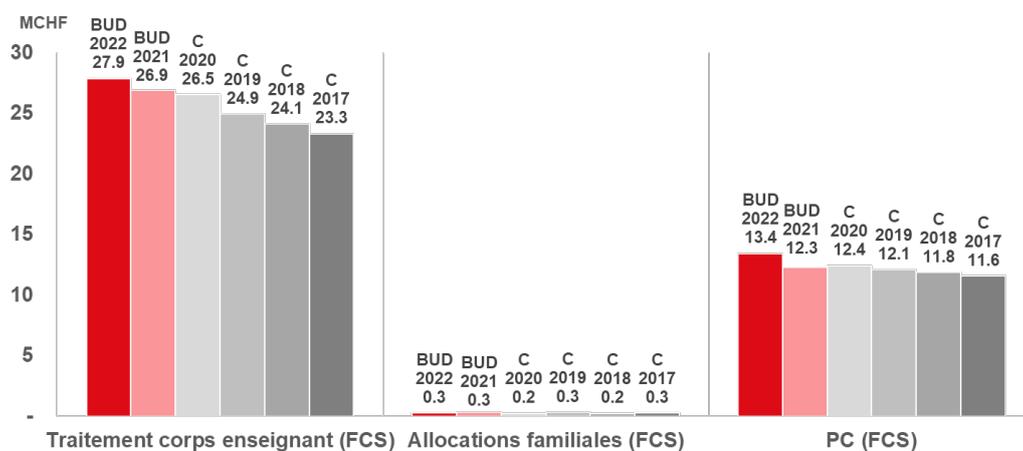


Figure 12: contributions nettes de la Ville de Bienne pour le traitement du corps enseignant, les allocations familiales et l'assurance sociale, PC, entre 2017 et 2022

### 3.8.3 Évolution des revenus fiscaux et compensation des charges

Revenus fiscaux et compensation des charges entre 2017 et 2022:

Désignation	MCHF					
	2021 Budget	2021 Budget	2020 Comptes	2019 Comptes	2018 Comptes	2017 Comptes
Revenus fiscaux (nets)	134.98	134.85	143.22	144.07	146.16	138.90
Contributions à la CC (charges)	98.53	89.54	90.39	87.73	85.69	83.75
<b>en % des revenus fiscaux</b>	<b>73.0%</b>	<b>66.4%</b>	<b>63.1%</b>	<b>60.9%</b>	<b>58.6%</b>	<b>60.3%</b>
Marge de manœuvre	36.45	45.31	52.82	56.33	60.46	55.15

Figure 13: évolution des revenus fiscaux et de la compensation des charges, entre 2016 et 2022

## 4 Compte de résultats

Le présent chapitre résume la partie comptable et la complète avec des explications et des commentaires. Le chap. 4.1 montre le résultat du compte global de la Ville de Bienne. Les résultats du compte général sont présentés au chap. 4.2 globalement et au chap. 4.3 par direction municipale. Les résultats des comptes spéciaux financés par des émoluments se trouvent au chap. 4.4.

### 4.1 Compte de résultats consolidé - compte global

Le compte de résultats consolidé 2022 portant sur le compte global de la Ville de Bienne, financé par les impôts et les émoluments, affiche un excédent de revenus de 0,26 million de fr. Le compte général affiche un résultat équilibré, tandis que les comptes spéciaux réalisent un léger bénéfice de 0,26 million de fr. Au total, il s'agit donc d'une «détérioration» de 0,67 million de fr. par rapport au budget 2021.

Natures de charges et de revenus	MCHF						
	2022	2021	B21/B20		2020	B22/C20	
	Budget	Budget	Écart		Comptes	Écart	
30 Charges de personnel	-126.94	-125.38	-1.56	1.2%	-123.38	-3.56	2.9%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-54.92	-55.26	0.34	-0.6%	-59.97	5.04	-8.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	-25.70	-25.10	-0.60	2.4%	-24.18	-1.52	6.3%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-6.32	-5.24	-1.08	20.7%	-6.94	0.62	-8.9%
36 Charges de transfert	-268.14	-247.75	-20.39	8.2%	-235.68	-32.46	13.8%
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-482.03</b>	<b>-458.72</b>	<b>-23.31</b>	<b>5.1%</b>	<b>-450.15</b>	<b>-31.88</b>	<b>7.1%</b>
40 Revenus fiscaux	134.98	134.85	0.13	0.1%	143.22	-8.23	-5.7%
41 Revenus régaliens et de concessions	6.37	5.72	0.66	11.5%	5.91	0.47	7.9%
42 Taxes	89.78	87.50	2.28	2.6%	82.45	7.33	8.9%
43 Revenus divers	33.11	33.36	-0.26	-0.8%	31.52	1.59	5.0%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	3.71	3.72	-0.01	-0.3%	3.76	-0.05	-1.4%
46 Revenus de transfert	173.70	161.07	12.63	7.8%	157.05	16.65	10.6%
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>441.65</b>	<b>426.22</b>	<b>15.44</b>	<b>3.6%</b>	<b>423.90</b>	<b>17.75</b>	<b>4.2%</b>
<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>-40.37</b>	<b>-32.50</b>	<b>-7.87</b>	<b>24.2%</b>	<b>-26.24</b>	<b>-14.13</b>	<b>53.8%</b>
34 Charges financières	-17.65	-15.89	-1.76	11.1%	-21.01	3.36	-16.0%
44 Revenus financiers	26.77	27.00	-0.22	-0.8%	34.37	-7.59	-22.1%
<b>Résultat provenant de financements</b>	<b>9.12</b>	<b>11.12</b>	<b>-2.00</b>	<b>-18.0%</b>	<b>13.36</b>	<b>-4.24</b>	<b>-31.7%</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-31.25</b>	<b>-21.38</b>	<b>-9.87</b>	<b>46.2%</b>	<b>-12.89</b>	<b>-18.37</b>	<b>142.5%</b>
38 Charges extraordinaires	-17.11	-18.32	1.20	-6.6%	-13.91	-3.20	23.0%
48 Revenus extraordinaires	48.62	40.63	7.99	19.7%	22.13	26.50	119.8%
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>31.51</b>	<b>22.32</b>	<b>9.19</b>	<b>41.2%</b>	<b>8.22</b>	<b>23.29</b>	<b>283.5%</b>
<b>Résultat total du compte de résultats</b>	<b>0.26</b>	<b>0.93</b>	<b>-0.67</b>	<b>-72.2%</b>	<b>-4.67</b>	<b>4.93</b>	<b>-105.6%</b>

Figure 14: compte de résultats consolidé - compte global

Le compte de résultats du compte global comprend les charges et revenus cumulés du compte général (financé par les impôts) et de tous les comptes spéciaux (eaux usées, enlèvement des ordures, sapeurs-pompiers, EMS de Bienne ainsi que Tissot Arena). Les entreprises municipales autonomes sur le plan juridique (ESB, Parking S.A., CTS S.A. et TPB) n'y figurent pas, car elles ne font pas partie du cercle de consolidation.

## 4.2 Résultat du compte général

Le compte général (financé par les impôts) affiche un résultat équilibré dans le budget 2022, après dissolution de réserves pour un montant de 30,38 millions de fr. Le tableau ci-dessous présente le compte de résultats condensé au niveau des groupes de matières.

Natures de charges et de revenus		MCHF							
		2022 Budget	2021 Budget	B21/B20 Écart		2020 Comptes	B22/C20 Écart		
30	Charges de personnel	-94.72	-92.71	-2.01	2.2%	-91.55	-3.16	3.5%	1
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-42.48	-39.00	-3.48	8.9%	-44.36	1.89	-4.3%	2
33	Amortissements du patrimoine administratif	-20.45	-19.42	-1.03	5.3%	-18.16	-2.29	12.6%	
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.00	-0.01	0.01	-100.0%	-0.53	0.53	-100.0%	
36	Charges de transfert	-263.93	-242.19	-21.74	9.0%	-231.27	-32.66	14.1%	3
	<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-421.57</b>	<b>-393.32</b>	<b>-28.25</b>	<b>7.2%</b>	<b>-385.88</b>	<b>-35.69</b>	<b>9.2%</b>	
40	Revenus fiscaux	134.98	134.85	0.13	0.1%	143.22	-8.23	-5.7%	
41	Revenus régaliens et de concessions	6.37	5.72	0.66	11.5%	5.91	0.47	7.9%	4
42	Taxes	37.34	28.76	8.58	29.8%	25.37	11.97	47.2%	5
43	Revenus divers	32.83	33.17	-0.34	-1.0%	31.23	1.60	5.1%	
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	0.01	-0.01	-100.0%	0.00	0.00	0.0%	
46	Revenus de transfert	171.58	159.08	12.50	7.9%	154.92	16.66	10.8%	6
	<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>383.11</b>	<b>361.60</b>	<b>21.51</b>	<b>5.9%</b>	<b>360.65</b>	<b>22.46</b>	<b>6.2%</b>	
	<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>-38.46</b>	<b>-31.72</b>	<b>-6.74</b>	<b>21.2%</b>	<b>-25.23</b>	<b>-13.23</b>	<b>52.4%</b>	
34	Charges financières	-16.58	-14.91	-1.66	11.2%	-19.96	3.38	-16.9%	
44	Revenus financiers	23.56	23.43	0.13	0.5%	30.79	-7.24	-23.5%	
	<b>Résultat provenant de financements</b>	<b>6.98</b>	<b>8.52</b>	<b>-1.54</b>	<b>-18.1%</b>	<b>10.83</b>	<b>-3.86</b>	<b>-35.6%</b>	
	<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-31.48</b>	<b>-23.20</b>	<b>-8.28</b>	<b>35.7%</b>	<b>-14.40</b>	<b>-17.08</b>	<b>118.7%</b>	
38	Charges extraordinaires	-17.11	-17.35	0.23	-1.4%	-13.32	-3.79	28.5%	
48	Revenus extraordinaires	48.59	40.55	8.04	19.8%	22.13	26.47	119.6%	7
	<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>31.48</b>	<b>23.20</b>	<b>8.28</b>	<b>35.7%</b>	<b>8.81</b>	<b>22.68</b>	<b>257.5%</b>	
	<b>Résultat total du compte de résultats</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.0%</b>	<b>-5.59</b>	<b>5.59</b>	<b>-100.0%</b>	

Figure 15: compte de résultat du compte général par groupes de matières

Principaux écarts budget 2022 / budget 2021 (en millions de fr.)

- 1 -2,01 Charges de personnel  
Par rapport au budget 2021, les charges de personnel ont augmenté de 2,01 millions de fr. Cela est dû à l'intégration du compte spécial «Places de stationnement» dans le compte général ainsi qu'à l'octroi habituel d'échelons supplémentaires et de promotions pour le personnel.
- 2 -3,48 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation  
L'augmentation est due à l'intégration du compte spécial «Places de stationnement» dans le compte général.
- 3 -21,74 Charges de transfert  
Les dépenses prévues en matière d'aide sociale sont budgétées en hausse par rapport au budget 2021 en raison des conséquences de la pandémie. Cela impacte directement les revenus de transfert (GM 46, poste 6) également budgétés en hausse. De la même façon, la répartition des charges est plus élevée pour les

transports publics, le traitement du corps enseignant et les prestations complémentaires.

- 4 +0,66 Revenus régaliens et de concessions  
Pour l'énergie provenant de gaz non renouvelable fournie en ville de Bienne, ESB verse une redevance supplémentaire de 0,2 ct./kWh en faveur du financement spécial «Protection du climat» (GM 38).
- 5 +8,58 Taxes  
Les recettes découlant des ventes de cartes de stationnement et les émoluments provenant des horodateurs sont désormais budgétés dans le compte général via le centre de coûts «Places de stationnement».
- 6 +12,50 Revenus de transfert  
Les revenus de transfert ont principalement augmenté dans l'aide sociale. Étant donné qu'en raison des conséquences attendues de la pandémie (consignes cantonales/nationales pour l'estimation), des dépenses plus élevées ont été budgétées dans le domaine de l'aide sociale (GM 36), les revenus de transfert sont aussi plus élevés.
- 7 +8,04 Revenus extraordinaires  
Les revenus extraordinaires tiennent compte de la dissolution de la réserve de réévaluation et du transfert de patrimoine à ESB ainsi que du prélèvement sur le financement spécial «Gains comptables issus des biens-fonds du patrimoine financier».

### 4.3 Résultats par direction municipale

La vue d'ensemble ci-après présente le résultat total du compte général, réparti par direction municipale.

Excédents de charges ou de revenus	MCHF						
	2022	2021	B22/B21		2020	B22/C20	
	Budget	Budget	Écart		Comptes	Écart	
Mairie	-4.67	-3.39	-1.28	37.9%	-6.58	1.90	-16.8%
Direction des finances	137.60	131.18	6.42	4.9%	127.81	9.79	7.7%
Direction de l'action sociale et de la sécurité	-47.01	-43.11	-3.90	9.0%	-46.05	-0.96	2.1%
Direction de la formation, de la culture et du sport	-79.29	-76.63	-2.65	3.5%	-75.01	-4.28	5.7%
Direction des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement	-6.63	-8.04	1.41	-17.6%	-5.76	-0.86	28.1%
<b>Total des directions</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.0%</b>	<b>-5.59</b>	<b>5.59</b>	<b>-100.0%</b>

Figure 16: résultats par direction municipale

Les résultats par direction municipale sont présentés pour les trois niveaux du compte de résultats aux chap. 4.3.1 à 4.3.5. Les principaux changements par rapport à 2021 sont expliqués brièvement. Les justifications détaillées concernant l'évolution des charges et des revenus au niveau des différents centres de profits sont annexées au budget (formulaire B2.1).

Pour plus de confort de lecture, nous avons ajouté une page blanche ici.

### 4.3.1 Mairie

La Mairie présente un excédent de charges de 4,67 millions de fr. contre un tel excédent de 3,39 millions de fr. au budget 2021 (+ 37,9%), soit une détérioration de 1,28 million de fr. Par rapport aux comptes 2020, le résultat est en amélioration de 1,9 million de fr. (- 28,9%).

Natures de charges et de revenus							
MCHF							
	2022	2021	B22/B21		2020	B22/C20	
	Budget	Budget	Écart		Comptes	Écart	
30 Charges de personnel	-8.44	-8.81	0.36	-4.1%	-8.30	-0.14	1.7%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-1.90	-1.98	0.08	-4.0%	-2.21	0.31	-13.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	-0.77	-0.70	-0.07	10.0%	-0.78	0.01	-1.3%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.00	-0.01	0.01	-100.0%	-0.53	0.53	-100.0%
36 Charges de transfert	-19.32	-17.97	-1.35	7.5%	-20.33	1.01	-4.9%
39 Imputations internes	-1.01	-1.02	0.02	-1.6%	-1.02	0.01	-1.3%
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-31.45</b>	<b>-30.49</b>	<b>-0.95</b>	<b>3.1%</b>	<b>-33.17</b>	<b>1.72</b>	<b>-5.2%</b>
40 Revenus fiscaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
41 Revenus régaliens et de concessions	0.06	0.06	0.00	0.0%	0.05	0.01	29.9%
42 Taxes	1.50	1.53	-0.04	-2.3%	1.16	0.34	29.2%
43 Revenus divers	0.17	0.19	-0.02	-12.6%	0.66	-0.49	-74.6%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	0.01	-0.01	-100.0%	0.00	0.00	0.0%
46 Revenus de transfert	20.55	21.74	-1.19	-5.5%	20.80	-0.25	-1.2%
49 Imputations internes	1.75	1.75	0.01	0.3%	1.65	0.10	6.0%
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>24.02</b>	<b>25.28</b>	<b>-1.26</b>	<b>-5.0%</b>	<b>24.31</b>	<b>-0.29</b>	<b>-1.2%</b>
<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>-7.43</b>	<b>-5.22</b>	<b>-2.21</b>	<b>42.4%</b>	<b>-8.86</b>	<b>1.43</b>	<b>-16.2%</b>
34 Charges financières	-0.01	-0.04	0.03	-79.6%	-0.01	0.00	0.0%
44 Revenus financiers	1.71	1.71	0.00	0.1%	1.71	0.00	0.0%
<b>Résultat provenant de financements</b>	<b>1.71</b>	<b>1.67</b>	<b>0.03</b>	<b>2.1%</b>	<b>1.71</b>	<b>0.00</b>	<b>0.0%</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-5.72</b>	<b>-3.54</b>	<b>-2.18</b>	<b>61.5%</b>	<b>-7.16</b>	<b>1.43</b>	<b>-20.0%</b>
38 Charges extraordinaires	-0.03	-1.02	0.98	-96.8%	-0.44	0.41	-92.8%
48 Revenus extraordinaires	1.08	1.17	-0.09	-7.7%	1.02	0.06	5.7%
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>1.05</b>	<b>0.16</b>	<b>0.90</b>	<b>573.2%</b>	<b>0.58</b>	<b>0.47</b>	<b>81.2%</b>
<b>Résultat total du compte de résultats</b>	<b>-4.67</b>	<b>-3.39</b>	<b>-1.28</b>	<b>37.9%</b>	<b>-6.58</b>	<b>1.90</b>	<b>-28.9%</b>

Figure 17: résultat de la Mairie

Principaux écarts budget 2022 / budget 2021 (en millions de fr.)

- 1 -1,35 Charges de transfert  
Les dépenses en matière de charges de transfert sont en hausse par rapport au budget 2021. Cela est dû, entre autres, à l'impact de la pandémie de coronavirus sur la compensation des charges pour les transports publics. Selon les calculs du Canton de Berne, les coûts dus à la pandémie sont plus élevés tant par point TP que par habitant.
- 2 -1,19 Revenus de transfert  
L'indemnisation des charges de centre urbain a été adaptée selon les données prévisionnelles du Canton de Berne. De plus, la moitié de l'excédent de revenus du centre de coûts «Places de stationnement» n'alimente plus via la Mairie le financement spécial «Encouragement de la circulation piétonne et cycliste et des transports publics» (RDCo 7.6-1).

- 3 +0,98 Charges extraordinaires  
Désormais, la moitié de l'excédent de revenus du centre de coûts «Places de stationnement» alimentera directement le financement spécial «Encouragement de la circulation piétonne et cycliste et des transports publics» (RDCo 7.6-1).

### 4.3.2 Direction des finances

La Direction des finances présente un excédent de revenus de 137,60 millions de fr. contre 131,18 millions de fr. au budget 2021 (+4,9%), ce qui représente une amélioration de 6,42 millions de fr. On note une amélioration de 9,79 millions de fr. (+7,7%) par rapport aux comptes 2020.

Lorsque le Conseil de ville a débattu du budget 2021 à sa séance des 14 et 15 octobre 2020, il a décidé des coupes forfaitaires: d'une part, dans le domaine du personnel (1 million de fr.) et, d'autre part, dans les charges de biens et services et autres charges d'exploitation (1,89 million de fr.). Du fait que le Conseil de ville n'a pas décidé les coupes budgétaires par centre de coûts, mais de façon générale, celles-ci ont été inscrites de manière centrale à la Direction des finances, ce qui complique une comparaison entre les budgets 2021 et 2022.

Natures de charges et de revenus	MCHF						
	2022	2021	B22/B21		2020	B22/C20	
	Budget	Budget	Écart		Comptes	Écart	
30 Charges de personnel	-10.70	-9.92	-0.78	7.9%	-10.32	-0.38	3.7%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-10.30	-8.98	-1.32	14.7%	-15.35	5.05	-32.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	-15.05	-14.79	-0.26	1.7%	-13.64	-1.41	10.3%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
36 Charges de transfert	-10.78	-10.55	-0.23	2.2%	-10.85	0.06	-0.6%
39 Imputations internes	-0.50	-0.61	0.12	-18.9%	-0.60	0.10	-16.8%
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-47.33</b>	<b>-44.85</b>	<b>-2.48</b>	<b>5.5%</b>	<b>-50.75</b>	<b>3.42</b>	<b>-6.7%</b>
40 Revenus fiscaux	134.77	134.65	0.12	0.1%	143.00	-8.23	-5.8%
41 Revenus régaliens et de concessions	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
42 Taxes	0.33	0.39	-0.06	-15.3%	0.31	0.02	5.5%
43 Revenus divers	1.29	1.69	-0.40	-23.9%	1.40	-0.11	-7.9%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
46 Revenus de transfert	10.58	6.97	3.62	51.9%	13.25	-2.67	-20.1%
49 Imputations internes	3.72	4.00	-0.28	-7.0%	4.00	-0.28	-7.0%
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>150.69</b>	<b>147.70</b>	<b>2.99</b>	<b>2.0%</b>	<b>161.97</b>	<b>-11.28</b>	<b>-7.0%</b>
<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>103.36</b>	<b>102.85</b>	<b>0.51</b>	<b>0.5%</b>	<b>111.21</b>	<b>-7.85</b>	<b>-7.1%</b>
34 Charges financières	-16.56	-14.85	-1.71	11.5%	-19.83	3.27	-16.5%
44 Revenus financiers	20.81	21.07	-0.26	-1.2%	28.67	-7.86	-27.4%
<b>Résultat provenant de financements</b>	<b>4.25</b>	<b>6.22</b>	<b>-1.97</b>	<b>-31.6%</b>	<b>8.84</b>	<b>-4.59</b>	<b>-51.9%</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>107.61</b>	<b>109.07</b>	<b>-1.46</b>	<b>-1.3%</b>	<b>120.05</b>	<b>-12.44</b>	<b>-10.4%</b>
38 Charges extraordinaires	-15.83	-15.83	0.00	0.0%	-12.82	-3.01	23.5%
48 Revenus extraordinaires	45.82	37.94	7.88	20.8%	20.58	25.24	122.7%
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>29.99</b>	<b>22.11</b>	<b>7.88</b>	<b>35.7%</b>	<b>7.76</b>	<b>22.23</b>	<b>286.6%</b>
<b>Résultat total du compte de résultats</b>	<b>137.60</b>	<b>131.18</b>	<b>6.42</b>	<b>4.9%</b>	<b>127.81</b>	<b>9.79</b>	<b>7.7%</b>

Figure 18: résultat de la Direction des finances

Principaux écarts budget 2022 / budget 2021 (en millions de fr.)

- 1 -1.32 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation  
L'écart est dû à la réduction centralisée à la Direction des finances des charges de biens et services et autres charges d'exploitation à hauteur de 1,89 million de fr. telle que mentionnée plus haut. Sans cette mesure de réduction, les dépenses budgétées diminuent de 0,57 million de fr.

- 2 +3,62 Revenus de transfert  
Les revenus de transfert comprennent l'indemnisation pour la réduction des disparités et les parts de revenus à l'impôt fédéral direct (part compensatoire à l'impôt fédéral direct concernant les pertes fiscales RFFA).
- 3 +7,88 Revenus extraordinaires  
Les revenus extraordinaires montrent la dissolution de la réserve de réévaluation prescrite dès la sixième année après l'introduction du MCH2 en faveur du compte de résultats avec un montant de 20 millions de fr. ainsi que la dissolution linéaire du financement spécial «Transfert du patrimoine à ESB» d'un montant de 10,78 millions de fr. Les revenus extraordinaires comprennent également la budgétisation du prélèvement de 15 millions de fr. sur le financement spécial «Gains comptables issus des biens-fonds du patrimoine financier» destiné à couvrir le déficit budgétaire probable et à compenser les répercussions de la crise du coronavirus sur les revenus fiscaux.

### 4.3.3 Direction de l'action sociale et de la sécurité

La Direction de l'action sociale et de la sécurité présente un excédent de charges de 47,01 millions de fr. contre un tel excédent de 43,11 millions de fr. au budget 2021 (+ 9,0%), soit une détérioration de 3,90 millions de fr. En comparaison avec les comptes 2020, le résultat se détériore de 0.96 million de fr. (+ 2,1%).

Pour le budget 2022, le compte spécial «Places de stationnement» est intégré dans le compte général. Le regroupement de ce compte spécial avec le compte général engendre des écarts pour la Direction de l'action sociale et de la sécurité, en particulier dans le domaine du personnel, des charges de biens, services et autres charges d'exploitation ainsi qu'au niveau des taxes (cf. chap. 2.2).

Natures de charges et de revenus		MCHF						
		2022 Budget	2021 Budget	B22/B21		2020 Comptes	B22/C20	
				Écart			Écart	
30	Charges de personnel	-30.41	-29.15	-1.26	4.3%	-28.88	-1.53	5.3%
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-9.26	-5.34	-3.92	73.3%	-4.94	-4.32	87.3%
33	Amortissements du patrimoine administratif	-0.45	-0.12	-0.33	269.9%	-0.14	-0.30	210.3%
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
36	Charges de transfert	-164.48	-146.68	-17.81	12.1%	-140.50	-23.99	17.1%
39	Imputations internes	-1.93	-2.06	0.13	-6.3%	-2.03	0.10	-4.9%
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>-206.53</b>	<b>-183.35</b>	<b>-23.17</b>	<b>12.6%</b>	<b>-176.49</b>	<b>-30.03</b>	<b>17.0%</b>
40	Revenus fiscaux	0.21	0.20	0.01	5.8%	0.21	0.00	-0.2%
41	Revenus régaliens et de concessions	0.05	0.06	-0.01	-13.2%	0.03	0.02	49.9%
42	Taxes	18.20	10.89	7.31	67.1%	9.29	8.90	95.8%
43	Revenus divers	29.05	29.14	-0.08	-0.3%	26.87	2.18	8.1%
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
46	Revenus de transfert	110.91	98.55	12.36	12.5%	93.73	17.18	18.3%
49	Imputations internes	0.18	0.19	-0.01	-5.0%	0.19	-0.01	-5.0%
<b>Revenus d'exploitation</b>		<b>158.60</b>	<b>139.02</b>	<b>19.58</b>	<b>14.1%</b>	<b>130.33</b>	<b>28.27</b>	<b>21.7%</b>
<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>		<b>-47.93</b>	<b>-44.33</b>	<b>-3.60</b>	<b>8.1%</b>	<b>-46.16</b>	<b>-1.77</b>	<b>3.8%</b>
34	Charges financières	-0.01	-0.02	0.01	-61.7%	-0.01	0.00	-22.7%
44	Revenus financiers	0.56	0.37	0.19	50.5%	0.16	0.40	246.0%
<b>Résultat provenant de financements</b>		<b>0.55</b>	<b>0.35</b>	<b>0.20</b>	<b>56.3%</b>	<b>0.15</b>	<b>0.40</b>	<b>261.8%</b>
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>-47.37</b>	<b>-43.97</b>	<b>-3.40</b>	<b>7.7%</b>	<b>-46.01</b>	<b>-1.36</b>	<b>3.0%</b>
38	Charges extraordinaires	-0.75	0.00	-0.75	0.0%	-0.05	-0.70	1270.0%
48	Revenus extraordinaires	1.11	0.86	0.25	29.3%	0.01	1.10	7893.0%
<b>Résultat extraordinaire</b>		<b>0.36</b>	<b>0.86</b>	<b>-0.50</b>	<b>-58.1%</b>	<b>-0.04</b>	<b>0.40</b>	<b>-980.5%</b>
<b>Résultat total du compte de résultats</b>		<b>-47.01</b>	<b>-43.11</b>	<b>-3.90</b>	<b>9.0%</b>	<b>-46.05</b>	<b>-0.96</b>	<b>2.1%</b>

Figure 19: résultat de la Direction de l'action sociale et de la sécurité

Principaux écarts budget 2022 / budget 2021 (en millions de fr.)

- 3,92 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation  
L'intégration prévue du compte spécial «Places de stationnement» dans le compte général engendre une hausse des charges de biens et services et autres charges d'exploitation. Toutefois, des recettes plus élevées y font face dans le domaine des taxes (GM 42). De même, le loyer du Département des affaires sociales est inscrit pour la première fois au budget pour l'ensemble de l'année, auquel fait face le refinancement (GM 48, poste 7).

- 2 -0,33 Amortissements  
Les amortissements liés aux places de stationnement grèvent désormais le compte général.
- 3 -17,81 Charges de transfert  
Les dépenses prévues dans le domaine social sont budgétées à la hausse par rapport au budget 2021 en raison des conséquences de la pandémie de coronavirus. Cela impacte directement les revenus de transfert (GM 46) également budgétés à la hausse. L'estimation s'appuie sur les consignes cantonales et nationales. En outre, le Canton de Berne a réduit les dépenses de l'insertion professionnelle en raison de la clé de répartition en vigueur. Ces moyens manquent également du côté des revenus (GM 46).
- 4 +7.31 Taxes  
Les recettes découlant des ventes de cartes de stationnement et les émoluments provenant des horodateurs sont désormais budgétés dans le compte général via le centre de coûts «Places de stationnement».
- 5 +12,36 Revenus de transfert  
Étant donné qu'en raison des conséquences attendues de la pandémie (consignes cantonales/nationales pour l'estimation), des dépenses plus élevées ont été budgétées dans le domaine de l'aide sociale (GM 36), les revenus de transfert sont aussi plus élevés. Ces deux postes ne s'annulent jamais tout à fait mutuellement, du fait que les paiements et les remboursements peuvent souvent s'étendre sur plusieurs années.
- 6 +0,19 Revenus financiers  
Revenus des intérêts liés aux places de stationnement.
- 7 +0,25 Revenus extraordinaires  
Prélèvement sur le financement spécial «Gains comptables issus des biens-fonds du patrimoine financier» destiné à couvrir la première année de loyer complète pour le nouvel emplacement du Département des affaires sociales.

#### 4.3.4 Direction de la formation, de la culture et du sport

La Direction de la formation, de la culture et du sport présente un excédent de charges de 79,29 millions de fr. contre un tel excédent de 76,63 millions de fr. au budget 2021 (+3,5%). Cela représente une détérioration de 2,65 millions de fr. Par rapport aux comptes 2020, le résultat se détériore de 4,28 millions de fr. (+ 5.7%).

Natures de charges et de revenus		MCHF						
		2022 Budget	2021 Budget	B22/B21 Écart		2020 Comptes	B22/C20 Écart	
30	Charges de personnel	-28.50	-27.93	-0.57	2.0%	-28.33	-0.18	0.6%
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-14.30	-15.71	1.41	-8.9%	-14.56	0.26	-1.8%
33	Amortissements du patrimoine administratif	-0.43	-0.39	-0.04	9.7%	-0.30	-0.13	43.7%
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
36	Charges de transfert	-68.54	-66.25	-2.29	3.5%	-59.04	-9.50	16.1%
39	Imputations internes	-1.71	-1.65	-0.06	3.6%	-1.68	-0.03	2.1%
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>-113.49</b>	<b>-111.93</b>	<b>-1.56</b>	<b>1.4%</b>	<b>-103.90</b>	<b>-9.58</b>	<b>9.2%</b>
40	Revenus fiscaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
41	Revenus régaliens et de concessions	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
42	Taxes	11.12	11.17	-0.05	-0.5%	10.34	0.77	7.5%
43	Revenus divers	1.44	1.46	-0.02	-1.6%	1.52	-0.08	-5.2%
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
46	Revenus de transfert	21.29	22.31	-1.02	-4.6%	16.73	4.56	27.3%
49	Imputations internes	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.06	-0.06	-100.0%
<b>Revenus d'exploitation</b>		<b>33.85</b>	<b>34.94</b>	<b>-1.09</b>	<b>-3.1%</b>	<b>28.65</b>	<b>5.20</b>	<b>18.2%</b>
<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>		<b>-79.64</b>	<b>-76.99</b>	<b>-2.65</b>	<b>3.4%</b>	<b>-75.25</b>	<b>-4.38</b>	<b>5.8%</b>
34	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	-100.0%
44	Revenus financiers	0.27	0.27	-0.01	-2.0%	0.24	0.02	10.2%
<b>Résultat provenant de financements</b>		<b>0.27</b>	<b>0.27</b>	<b>-0.01</b>	<b>-2.0%</b>	<b>0.24</b>	<b>0.02</b>	<b>10.2%</b>
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>-79.37</b>	<b>-76.71</b>	<b>-2.66</b>	<b>3.5%</b>	<b>-75.01</b>	<b>-4.36</b>	<b>5.8%</b>
38	Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
48	Revenus extraordinaires	0.08	0.08	0.00	2.3%	0.00	0.08	0.0%
<b>Résultat extraordinaire</b>		<b>0.08</b>	<b>0.08</b>	<b>0.00</b>	<b>2.3%</b>	<b>0.00</b>	<b>0.08</b>	<b>0.0%</b>
<b>Résultat total du compte de résultats</b>		<b>-79.29</b>	<b>-76.63</b>	<b>-2.65</b>	<b>3.5%</b>	<b>-75.01</b>	<b>-4.28</b>	<b>5.7%</b>

Figure 20: résultat de la Direction de la formation, de la culture et du sport

Principaux écarts budget 2022 / budget 2021 (en millions de fr.)

- 1 +1,41 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation  
Adaptation des charges de biens et services et autres charges d'exploitation aux chiffres effectifs de 2020.
- 2 -2,29 Charges de transfert  
La hausse de la compensation des charges est due à six classes supplémentaires pour l'année scolaire 2022/2023 ainsi qu'aux augmentations de traitement du corps enseignant. De plus, la révision de la loi cantonale sur l'école obligatoire (REVOS2020) engendre des coûts supplémentaires.

3 -1,02

Revenus de transfert

Le Canton rembourse 80% des dépenses découlant des bons de garde. Après les premières expériences acquises avec les bons de garde, l'adaptation est effectuée au vu des dépenses (GM 36) et revenus (GM 46) réels.

### 4.3.5 Direction des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement

La Direction des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement présente un excédent de charges de 6,63 millions de fr. contre un tel excédent de 8,04 millions de fr. au budget 2021 (- 17,6%). Cela représente une amélioration de 1,41 million de fr. Par rapport aux comptes 2020, le résultat se détériore de 0,86 million de fr. (+ 15%).

Natures de charges et de revenus	MCHF							
	2022	2021	B22/B21		2020	B22/C20		
	Budget	Budget	Écart		Comptes	Écart		
30 Charges de personnel	-16.66	-16.90	0.24	-1.4%	-15.72	-0.94	5.9%	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-6.71	-6.99	0.28	-4.0%	-7.30	0.59	-8.1%	
33 Amortissements du patrimoine administratif	-3.75	-3.41	-0.34	10.0%	-3.30	-0.46	13.8%	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
36 Charges de transfert	-0.80	-0.74	-0.06	7.9%	-0.56	-0.24	42.9%	
39 Imputations internes	-0.51	-0.59	0.08	-14.1%	-0.58	0.07	-12.5%	
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-28.43</b>	<b>-28.63</b>	<b>0.20</b>	<b>-0.7%</b>	<b>-27.46</b>	<b>-0.96</b>	<b>3.5%</b>	
40 Revenus fiscaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
41 Revenus régaliens et de concessions	6.26	5.60	0.66	11.9%	5.83	0.44	7.5%	1
42 Taxes	6.21	4.78	1.42	29.8%	4.27	1.94	45.4%	2
43 Revenus divers	0.88	0.69	0.19	27.3%	0.79	0.10	12.3%	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
46 Revenus de transfert	8.25	9.51	-1.26	-13.3%	10.41	-2.16	-20.8%	3
49 Imputations internes	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>21.60</b>	<b>20.59</b>	<b>1.02</b>	<b>4.9%</b>	<b>21.30</b>	<b>0.31</b>	<b>1.4%</b>	
<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>-6.82</b>	<b>-8.04</b>	<b>1.22</b>	<b>-15.1%</b>	<b>-6.16</b>	<b>-0.66</b>	<b>10.7%</b>	
34 Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.0%	-0.11	0.11	-100.0%	
44 Revenus financiers	0.20	0.00	0.20	0.0%	0.00	0.20	0.0%	
<b>Résultat provenant de financements</b>	<b>0.20</b>	<b>0.00</b>	<b>0.20</b>	<b>0.0%</b>	<b>-0.11</b>	<b>0.31</b>	<b>-281.8%</b>	
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-6.62</b>	<b>-8.04</b>	<b>1.42</b>	<b>-17.6%</b>	<b>-6.27</b>	<b>-0.35</b>	<b>5.6%</b>	
38 Charges extraordinaires	-0.50	-0.50	0.00	0.0%	0.00	-0.50	0.0%	
48 Revenus extraordinaires	0.50	0.50	0.00	-0.7%	0.51	-0.01	-2.7%	
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>299.2%</b>	<b>0.51</b>	<b>-0.51</b>	<b>-101.0%</b>	
<b>Résultat total du compte de résultats</b>	<b>-6.63</b>	<b>-8.04</b>	<b>1.41</b>	<b>-17.6%</b>	<b>-5.76</b>	<b>-0.86</b>	<b>15.0%</b>	

Figure 21: résultat de la Direction des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement

Principaux écarts budget 2022 / budget 2021 (en millions de fr.)

- 1 +0,66 Revenus régaliens et de concessions  
Redevances pour le dédommagement dû pour l'utilisation du domaine public selon le règlement ESB (RDCo 7.4-1, art. 13, al. 2 et 3, et art. 45) en fonction des quantités d'énergie réellement transportées.
- 2 +1,42 Taxes  
La gestion du parc de véhicules de la Ville de Bienne est budgétée pour la première fois avec le budget 2022. Imputations internes des prestations fournies aux départements.
- 3 -1,26 Revenus de transfert  
Avec la nouvelle convention de prestations 2022–2025 conclue avec ESB, aucun dividende de substance n'est versé.

#### 4.4 Comptes spéciaux avec financement spécial

Les comptes spéciaux avec financement spécial doivent mettre à disposition les ressources nécessaires pour accomplir des tâches prescrites légalement ou décidées par la Ville elle-même. Ils requièrent une base légale idoine, qu'il s'agisse du droit supérieur ou d'un règlement communal (art. 87 OCo).

Les six comptes spéciaux dotés d'un financement spécial présentent au total un excédent de revenus de 0,26 million de fr. Le tableau ci-dessous présente les résultats pour chacun d'eux:

Vue d'ensemble	MCHF						
	2022	2021	B22/B21		2020	B22/C20	
	Budget	Budget	Écart		Comptes	Écart	
Eaux usées	-0.52	-0.79	0.28	-34.7%	0.51	-1.03	-202.1%
Enlèvement des ordures	1.07	1.07	-0.00	-0.3%	1.04	0.03	2.5%
Comptes spéciaux avec FS de rang supérieur	0.55	0.28	0.27	97.2%	1.55	-1.00	-64.4%
Sapeurs-pompiers	-0.09	-0.22	0.13	-58.1%	0.45	-0.55	-120.6%
EMS de Bienne	-0.26	0.87	-1.13	-130.5%	-1.12	0.85	-76.3%
Places de stationnement	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	-0.00	-100.0%
Tissot Arena	0.06	0.00	0.06	0.0%	0.04	0.03	84.5%
Comptes spéciaux avec FS selon règlement du CM	-0.29	0.65	-0.95	-144.9%	-0.63	0.34	-53.4%
<b>Comptes spéciaux</b>	<b>0.26</b>	<b>0.93</b>	<b>-0.67</b>	<b>-72.2%</b>	<b>0.92</b>	<b>-0.66</b>	<b>-71.9%</b>

Figure 22: résultats des comptes spéciaux

Les résultats de chaque compte spécial sont expliqués en détail aux chap. 4.4.1 à 4.4.6.

#### 4.4.1 Eaux usées

Le compte spécial «Eaux usées» est doté d'un financement spécial «à double sens» alimenté par des émoluments, qui est régi par le droit supérieur. La loi prévoit, en outre, un financement de la valeur de remplacement sous forme d'attribution à un financement spécial distinct, traité comme un préfinancement.

Le résultat global du budget 2022 présente une perte de 0,52 million de fr., soit une amélioration de 0,28 million de fr. par rapport au budget 2021. Par rapport aux comptes 2020, le résultat se détériore de 1,03 million de fr. (- 202,1%).

Natures de charges et de revenus	MCHF						
	2022 Budget	2021 Budget	B21/B20 Écart		2020 Comptes	B22/C20 Écart	
30 Charges de personnel	-2.64	-2.57	-0.07	2.8%	-2.46	-0.17	7.1%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-1.53	-1.59	0.06	-4.0%	-1.06	-0.47	44.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	-3.73	-3.65	-0.08	2.2%	-3.74	0.01	-0.2%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-6.32	-5.23	-1.09	20.9%	-6.41	0.09	-1.4%
36 Charges de transfert	-3.76	-3.64	-0.12	3.3%	-3.60	-0.16	4.6%
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-17.98</b>	<b>-16.68</b>	<b>-1.30</b>	<b>7.8%</b>	<b>-17.27</b>	<b>-0.71</b>	<b>4.1%</b>
40 Revenus fiscaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
41 Revenus régaliens et de concessions	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
42 Taxes	13.39	11.96	1.43	12.0%	13.61	-0.22	-1.6%
43 Revenus divers	0.26	0.18	0.08	41.8%	0.29	-0.03	-10.3%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	3.71	3.71	0.00	0.0%	3.76	-0.05	-1.4%
46 Revenus de transfert	0.26	0.27	0.00	-1.6%	0.26	0.01	3.2%
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>17.62</b>	<b>16.11</b>	<b>1.51</b>	<b>9.3%</b>	<b>17.91</b>	<b>-0.30</b>	<b>-1.7%</b>
<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>-0.37</b>	<b>-0.57</b>	<b>0.20</b>	<b>-35.7%</b>	<b>0.64</b>	<b>-1.01</b>	<b>-157.5%</b>
34 Charges financières	-0.16	-0.23	0.07	-30.9%	-0.13	-0.03	19.7%
44 Revenus financiers	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
<b>Résultat provenant de financements</b>	<b>-0.16</b>	<b>-0.23</b>	<b>0.07</b>	<b>-30.9%</b>	<b>-0.13</b>	<b>-0.03</b>	<b>19.7%</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-0.53</b>	<b>-0.80</b>	<b>0.28</b>	<b>-34.3%</b>	<b>0.51</b>	<b>-1.03</b>	<b>-203.8%</b>
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
48 Revenus extraordinaires	0.01	0.01	0.00	0.0%	0.00	0.01	0.0%
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>0.01</b>	<b>0.01</b>	<b>0.00</b>	<b>0.0%</b>	<b>0.00</b>	<b>0.01</b>	<b>0.0%</b>
<b>Résultat total du compte de résultats</b>	<b>-0.52</b>	<b>-0.79</b>	<b>0.28</b>	<b>-34.7%</b>	<b>0.51</b>	<b>-1.03</b>	<b>-202.1%</b>

Figure 23: résultat du compte spécial «Eaux usées»

Principaux écarts budget 2022 / budget 2021 (en millions de fr.)

- 1 -1,09 Attributions aux fonds et financements spéciaux  
L'attribution à la réserve de remplacement atteint chaque année au moins 60% des frais de maintien de la valeur. Augmentation de cette attribution pour s'approcher des coûts annuels de maintien de la valeur des installations communales d'eaux usées selon le plan sectoriel d'assainissement du Canton. Par ailleurs, les taxes de raccordement perçues (GM 42) alimentent également le financement spécial «Maintien de la valeur».

2 +1,43 Taxes

Les taxes de raccordement sont perçues sous le poste des taxes. Comme mentionné au chiffre 1, celles-ci alimentent ensuite le financement spécial de maintien de la valeur.

Évolution des capitaux propres

Eaux usées										
MCHF										
	Capitaux propres 31.12.2022	FS Taxes raccordement Budget 2022	Résultat Budget 2022	Capitaux propres 31.12.2021	FS Taxes raccordement Budget 2021	Résultat Budget 2021	Capitaux propres 31.12.2020	FS Taxes raccordement Comptes 2020	Résultat Comptes 2020	Capitaux propres 01.01.2020
29 Capitaux propres	20.49	2.62	-0.52	18.39	1.52	-0.79	17.66	2.65	0.51	14.50

Figure 24: évolution des capitaux propres «Eaux usées» de 2020 à 2022

Malgré un excédent de charges de 0,52 million de fr. dans le compte spécial «Eaux usées», l'évolution des capitaux propres est positive. Cela s'explique par le fait que les taxes de raccordement alimentent le financement spécial de maintien de la valeur au vu des bases légales.

#### 4.4.2 Enlèvement des ordures

Les dispositions concernant les financements spéciaux «à double sens», alimentés par les émoluments, s'appliquent à ce compte spécial (loi sur les déchets [LD]; RSB 822.1). Les frais d'élimination des déchets sont couverts par des émoluments selon le principe de causalité.

Le résultat global du budget 2022 présente un bénéfice de 1,07 million de fr. Cela correspond au résultat pour le budget 2021. Par rapport aux comptes 2020, le résultat s'améliore de 0,03 million de fr. (+ 2,5%).

Natures de charges et de revenus		MCHF					
	2022	2021	B21/B20		2020	B22/C20	
	Budget	Budget	Écart		Comptes	Écart	
30 Charges de personnel	-3.39	-3.65	0.26	-7.1%	-3.44	0.04	-1.2%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-1.95	-1.98	0.03	-1.4%	-1.85	-0.10	5.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	-0.42	-0.42	0.00	0.0%	-0.42	0.00	0.0%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
36 Charges de transfert	-0.25	-0.27	0.02	-7.7%	-0.21	-0.04	16.5%
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-6.01</b>	<b>-6.32</b>	<b>0.31</b>	<b>-4.9%</b>	<b>-5.92</b>	<b>-0.09</b>	<b>1.6%</b>
40 Revenus fiscaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
41 Revenus régaliens et de concessions	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
42 Taxes	6.78	6.96	-0.18	-2.6%	6.51	0.27	4.1%
43 Revenus divers	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	-1.4%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
46 Revenus de transfert	0.12	0.10	0.02	23.4%	0.11	0.01	8.7%
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>6.91</b>	<b>7.06</b>	<b>-0.15</b>	<b>-2.2%</b>	<b>6.63</b>	<b>0.28</b>	<b>4.2%</b>
<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>0.89</b>	<b>0.74</b>	<b>0.15</b>	<b>21.0%</b>	<b>0.71</b>	<b>0.18</b>	<b>26.1%</b>
34 Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
44 Revenus financiers	0.17	0.32	-0.16	-48.6%	0.34	-0.17	-50.4%
<b>Résultat provenant de financements</b>	<b>0.17</b>	<b>0.32</b>	<b>-0.16</b>	<b>-48.6%</b>	<b>0.34</b>	<b>-0.17</b>	<b>-50.4%</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1.06</b>	<b>1.06</b>	<b>0.00</b>	<b>-0.3%</b>	<b>1.04</b>	<b>0.02</b>	<b>1.4%</b>
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
48 Revenus extraordinaires	0.01	0.01	0.00	0.0%	0.00	0.01	0.0%
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>0.01</b>	<b>0.01</b>	<b>0.00</b>	<b>0.0%</b>	<b>0.00</b>	<b>0.01</b>	<b>0.0%</b>
<b>Résultat total du compte de résultats</b>	<b>1.07</b>	<b>1.07</b>	<b>0.00</b>	<b>-0.3%</b>	<b>1.04</b>	<b>0.03</b>	<b>2.5%</b>

Figure 25: résultat du compte spécial «Enlèvement des ordures»

Principaux écarts budget 2022 / budget 2021 (en millions de fr.)

- 1 -0,16 Revenus financiers  
Le dividende de la MÜVE est désormais budgété dans le compte général.

## Évolution des capitaux propres

Enlèvement des ordures		MCHF					
	Capitaux propres 31.12.2022	Résultat Budget 2022	Capitaux propres 31.12.2021	Résultat Budget 2021	Capitaux propres 31.12.2020	Résultat Comptes 2020	Capitaux propres 01.01.2020
29 Capitaux propres	11.77	1.07	10.70	1.07	9.63	1.04	8.58

Figure 26: évolution des capitaux propres «Enlèvement des ordures» de 2020 à 2022

Le résultat du compte spécial «Enlèvement des ordures» conduit à une hausse des capitaux propres de 1,07 million de fr.

### 4.4.3 Sapeurs-pompiers

Par principe, le compte spécial «Sapeurs-pompiers» est alimenté non par des émoluments, mais par la taxe d'exemption selon le règlement municipal RDCo 5.7-1.

Le résultat global du budget 2022 présente une perte de 0,09 million de fr., soit une amélioration de 0,13 million de fr. (-58,1%) par rapport au budget 2021. Par rapport aux comptes 2020, le résultat se détériore de 0,55 million de fr. (-120,6%). L'excédent de charges budgété grève le financement spécial «Sapeurs-pompiers».

Natures de charges et de revenus	MCHF							
	2022 Budget	2021 Budget	B21/B20 Écart		2020 Comptes	B22/C20 Écart		
30 Charges de personnel	-4.51	-4.39	-0.12	2.7%	-4.12	-0.38	9.2%	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-1.43	-1.45	0.03	-1.9%	-1.18	-0.24	20.5%	
33 Amortissements du patrimoine administratif	-0.36	-0.36	0.00	0.0%	-0.36	0.00	0.0%	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
36 Charges de transfert	-0.16	-0.17	0.01	-7.5%	-0.17	0.02	-8.9%	
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-6.45</b>	<b>-6.37</b>	<b>-0.08</b>	<b>1.2%</b>	<b>-5.84</b>	<b>-0.61</b>	<b>10.4%</b>	
40 Revenus fiscaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
41 Revenus régaliens et de concessions	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
42 Taxes	4.43	4.31	0.13	2.9%	4.34	0.10	2.2%	1
43 Revenus divers	0.02	0.01	0.01	113.1%	0.00	0.02	-819.2%	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
46 Revenus de transfert	1.63	1.52	0.11	7.3%	1.64	-0.01	-0.9%	2
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>6.08</b>	<b>5.83</b>	<b>0.25</b>	<b>4.2%</b>	<b>5.98</b>	<b>0.10</b>	<b>1.7%</b>	
<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>-0.37</b>	<b>-0.54</b>	<b>0.17</b>	<b>-31.3%</b>	<b>0.14</b>	<b>-0.51</b>	<b>-370.4%</b>	
34 Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
44 Revenus financiers	0.27	0.30	-0.04	-12.8%	0.32	-0.05	-16.0%	
<b>Résultat provenant de financements</b>	<b>0.27</b>	<b>0.30</b>	<b>-0.04</b>	<b>-12.8%</b>	<b>0.32</b>	<b>-0.05</b>	<b>-16.0%</b>	
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-0.10</b>	<b>-0.23</b>	<b>0.13</b>	<b>-55.6%</b>	<b>0.45</b>	<b>-0.56</b>	<b>-122.8%</b>	
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
48 Revenus extraordinaires	0.01	0.01	0.00	0.0%	0.00	0.01	0.0%	
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>0.01</b>	<b>0.01</b>	<b>0.00</b>	<b>0.0%</b>	<b>0.00</b>	<b>0.01</b>	<b>0.0%</b>	
<b>Résultat total du compte de résultats</b>	<b>-0.09</b>	<b>-0.22</b>	<b>0.13</b>	<b>-58.1%</b>	<b>0.45</b>	<b>-0.55</b>	<b>-120.6%</b>	

Figure 27: résultat du compte spécial «Sapeurs-pompiers»

Principaux écarts budget 2022 / budget 2021 (en millions de fr.)

- 1 +0,13 Taxes  
Davantage de personnes assujetties à la taxe d'exemption du service obligatoire dans le corps de sapeurs-pompiers.
- 2 +0,11 Revenus de transfert  
Contribution aux coûts d'exploitation versée par l'Assurance immobilière du Canton de Berne.

## Évolution des capitaux propres

Sapeurs-pompiers		MCHF					
	Capitaux propres 31.12.2022	Résultat Budget 2022	Capitaux propres 31.12.2020	Résultat Budget 2021	Capitaux propres 31.12.2020	Résultat Comptes 2020	Capitaux propres 01.01.2020
29 Capitaux propres	9.21	-0.09	9.31	-0.22	9.53	0.45	9.08

Figure 28: évolution des capitaux propres «Sapeurs-pompiers» de 2020 à 2022

L'excédent de charges de 0,09 million de fr. dans le compte spécial «Sapeurs-pompiers» peut être supporté par les capitaux propres.

#### 4.4.4 EMS de Bienne

Le compte spécial «EMS de Bienne» est régi comme un financement spécial en vertu du règlement municipal RDCo 8.7-3.1. C'est le seul compte spécial reposant sur un plan comptable (CURAVIVA) qui s'écarte du MCH2 et s'appuie sur les directives de la Direction cantonale de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI). Il a donc fallu procéder à une conversion selon le MCH2 pour établir le budget 2022.

Pour le budget 2022, ce compte spécial présente une perte de 0,26 million de fr., soit une détérioration de 1,13 million de fr. (- 130,5%) par rapport au budget 2021. Par rapport aux comptes 2020, le résultat s'améliore de 0,85 million de fr. (- 76.3%).

Natures de charges et de revenus	MCHF						
	2022	2021	B21/B20		2020	B22/C20	
	Budget	Budget	Écart		Comptes	Écart	
30 Charges de personnel	-21.53	-21.38	-0.15	0.7%	-21.18	-0.35	1.6%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-6.05	-5.87	-0.19	3.2%	-6.12	0.07	-1.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	-0.67	-0.67	0.00	0.0%	-0.62	-0.05	8.0%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
36 Charges de transfert	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-28.25</b>	<b>-27.91</b>	<b>-0.34</b>	<b>1.2%</b>	<b>-27.92</b>	<b>-0.32</b>	<b>1.2%</b>
40 Revenus fiscaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
41 Revenus régaliens et de concessions	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
42 Taxes	27.84	28.60	-0.76	-2.7%	26.64	1.19	4.5%
43 Revenus divers	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
46 Revenus de transfert	0.11	0.10	0.02	15.8%	0.11	0.00	-0.5%
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>27.95</b>	<b>28.69</b>	<b>-0.75</b>	<b>-2.6%</b>	<b>26.75</b>	<b>1.19</b>	<b>4.5%</b>
<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>-0.30</b>	<b>0.78</b>	<b>-1.08</b>	<b>-138.2%</b>	<b>-1.17</b>	<b>0.87</b>	<b>-74.3%</b>
34 Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
44 Revenus financiers	0.03	0.02	0.01	57.2%	0.05	-0.01	-28.1%
<b>Résultat provenant de financements</b>	<b>0.03</b>	<b>0.02</b>	<b>0.01</b>	<b>57.2%</b>	<b>0.05</b>	<b>-0.01</b>	<b>-28.1%</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-0.26</b>	<b>0.81</b>	<b>-1.07</b>	<b>-132.8%</b>	<b>-1.12</b>	<b>0.85</b>	<b>-76.3%</b>
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
48 Revenus extraordinaires	0.00	0.06	-0.06	-100.0%	0.00	0.00	0.0%
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>0.00</b>	<b>0.06</b>	<b>-0.06</b>	<b>-100.0%</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.0%</b>
<b>Résultat total du compte de résultats</b>	<b>-0.26</b>	<b>0.87</b>	<b>-1.13</b>	<b>-130.5%</b>	<b>-1.12</b>	<b>0.85</b>	<b>-76.3%</b>

Figure 29: résultat du compte spécial «EMS de Bienne»

Pour améliorer l'exactitude du budget d'année en année, on prend comme base pour le budget 2022 les chiffres de clôture des comptes 2020 pour les EMS de Bienne contrairement au processus budgétaire général, raison pour laquelle une comparaison avec le budget 2021 est peu pertinente.

Principaux écarts budget 2022 / budget 2021 (en millions de fr.)

- 1 +0,19 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation  
 Pour la première fois dans ce budget, les frais de licences pour SAP sont budgétés avec les redevances internes à l'Administration municipale (départements du personnel, des finances, de l'informatique et Contrôle des finances).

2 -0,76

Taxes

Du fait de la fermeture de l'EMS Ried du Haut, la budgétisation a dû être réduite de 74 à 54 lits, ce qui engendre une diminution des recettes.

### Évolution des capitaux propres

EMS de Bienne	MCHF						
	Capitaux propres 31.12.2022	Résultat Budget 2022	Capitaux propres 31.12.2021	Résultat Budget 2021	Capitaux propres 31.12.2020	Résultat Comptes 2020	Capitaux propres 01.01.2020
29 Capitaux propres	3.98	-0.26	4.25	0.87	3.38	-1.12	4.50

Figure 30: évolution des capitaux propres «EMS de Bienne» de 2020 à 2022

L'excédent de charges de 0,26 million de fr. dans le compte spécial «EMS de Bienne» peut être supporté par les capitaux propres.

#### 4.4.5 Places de stationnement

Le compte spécial «Places de stationnement» est intégré dans le compte général pour le budget 2022 et budgété via un centre de coûts séparé à la Direction de l'action sociale et de la sécurité.

Natures de charges et de revenus		MCHF						
	2022	2021	B21/B20		2020	B22/C20		
	Budget	Budget	Écart		Comptes	Écart		
30 Charges de personnel	0.00	-0.51	0.51	-100.0%	-0.51	0.51	-100.0%	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0.00	-4.33	4.33	-100.0%	-4.36	4.36	-100.0%	
33 Amortissements du patrimoine administratif	0.00	-0.31	0.31	-100.0%	-0.31	0.31	-100.0%	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
36 Charges de transfert	0.00	-1.00	1.00	-100.0%	-0.40	0.40	-100.0%	
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>0.00</b>	<b>-6.16</b>	<b>6.16</b>	<b>-100.0%</b>	<b>-5.58</b>	<b>5.58</b>	<b>-100.0%</b>	
40 Revenus fiscaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
41 Revenus régaliens et de concessions	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
42 Taxes	0.00	6.91	-6.91	-100.0%	5.97	-5.97	-100.0%	
43 Revenus divers	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
46 Revenus de transfert	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>0.00</b>	<b>6.91</b>	<b>-6.91</b>	<b>-100.0%</b>	<b>5.97</b>	<b>-5.97</b>	<b>-100.0%</b>	
<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>0.00</b>	<b>0.75</b>	<b>-0.75</b>	<b>-100.0%</b>	<b>0.39</b>	<b>-0.39</b>	<b>-100.0%</b>	
34 Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
44 Revenus financiers	0.00	0.21	-0.21	-100.0%	0.20	-0.20	-100.0%	
<b>Résultat provenant de financements</b>	<b>0.00</b>	<b>0.21</b>	<b>-0.21</b>	<b>-100.0%</b>	<b>0.20</b>	<b>-0.20</b>	<b>-100.0%</b>	
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>0.00</b>	<b>0.97</b>	<b>-0.97</b>	<b>-100.0%</b>	<b>0.59</b>	<b>-0.59</b>	<b>-100.0%</b>	
38 Charges extraordinaires	0.00	-0.97	0.97	-100.0%	-0.59	0.59	-100.0%	
48 Revenus extraordinaires	0.00	0.00	0.00	-100.0%	0.00	0.00	0.0%	
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>0.00</b>	<b>-0.97</b>	<b>0.97</b>	<b>-100.0%</b>	<b>-0.59</b>	<b>0.59</b>	<b>-100.0%</b>	
<b>Résultat total du compte de résultats</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>-100.0%</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.0%</b>	

Figure 31: résultat du compte spécial «Places de stationnement»

#### Évolution des capitaux propres

Places de stationnement		MCHF					
	Capitaux propres 31.12.2022	Transfert PS dans VB	Capitaux propres 31.12.2021	Résultat Budget 2021	Capitaux propres 31.12.2020	Résultat Comptes 2020	Capitaux propres 01.01.2020
<b>29 Capitaux propres</b>	<b>39.80</b>	<b>0.00</b>	<b>39.80</b>	<b>0.97</b>	<b>38.84</b>	<b>0.59</b>	<b>38.25</b>

Figure 32: évolution des capitaux propres «Places de stationnement» de 2020 à 2022

Avec l'intégration du compte spécial «Places de stationnement» dans le compte général, les capitaux propres de ce compte spécial n'évoluent plus.

Pour plus de confort de lecture, nous avons ajouté une page blanche ici.

#### 4.4.6 Tissot Arena

La Tissot Arena est gérée par le biais d'un compte spécial avec financement spécial en vertu du règlement municipal RDCo 4.4-2.

Le compte spécial «Tissot Arena» présente un bénéfice minime de 0,06 million de fr. Par rapport aux comptes 2020, le résultat s'améliore de 0,03 million de fr. (+ 84,5%).

Natures de charges et de revenus	MCHF						
	2022	2021	B21/B20		2020	B22/C20	
	Budget	Budget	Écart		Comptes	Écart	
30 Charges de personnel	-0.15	-0.15	0.00	0.2%	-0.11	-0.04	36.5%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-1.49	-1.07	-0.42	39.4%	-1.03	-0.46	45.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	-0.08	-0.27	0.19	-71.6%	-0.57	0.49	-86.6%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
36 Charges de transfert	-0.05	-0.48	0.43	-90.2%	-0.02	-0.03	123.1%
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-1.77</b>	<b>-1.98</b>	<b>0.20</b>	<b>-10.3%</b>	<b>-1.73</b>	<b>-0.04</b>	<b>2.2%</b>
40 Revenus fiscaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
41 Revenus régaliens et de concessions	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
42 Taxes	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
43 Revenus divers	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
46 Revenus de transfert	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.01	-0.01	-100.0%
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.0%</b>	<b>0.01</b>	<b>-0.01</b>	<b>-100.0%</b>
<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>-1.77</b>	<b>-1.98</b>	<b>0.20</b>	<b>-10.3%</b>	<b>-1.72</b>	<b>-0.05</b>	<b>2.9%</b>
34 Charges financières	-0.92	-0.75	-0.17	22.8%	-0.92	0.00	0.0%
44 Revenus financiers	2.75	2.72	0.03	1.1%	2.67	0.08	3.0%
<b>Résultat provenant de financements</b>	<b>1.84</b>	<b>1.98</b>	<b>-0.14</b>	<b>-7.1%</b>	<b>1.76</b>	<b>0.08</b>	<b>4.5%</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>0.06</b>	<b>0.00</b>	<b>0.06</b>	<b>0.0%</b>	<b>0.04</b>	<b>0.03</b>	<b>84.5%</b>
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
48 Revenus extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.0%</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.0%</b>
<b>Résultat total du compte de résultats</b>	<b>0.06</b>	<b>0.00</b>	<b>0.06</b>	<b>0.0%</b>	<b>0.04</b>	<b>0.03</b>	<b>84.5%</b>

Figure 33: résultat du compte spécial «Tissot Arena»

Principaux écarts budget 2022 / budget 2021 (en millions de fr.)

- 1 -0,42 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation  
Avec la fondation de la propriété par étages «Tissot Arena», des attributions doivent alimenter le fonds de rénovation.
- 2 -0,43 Charges de transfert  
Avec le retraitement réalisé durant l'exercice 2020, le résultat est présenté et transféré au capital propre de la Tissot Arena.

## Évolution des capitaux propres

Tissot Arena		MCHF					
	Capitaux propres 31.12.2022	Résultat Budget 2022	Capitaux propres 31.12.2021	Résultat Budget 2021	Capitaux propres 31.12.2020	Résultat Comptes 2020	Capitaux propres 01.01.2020
29 Capitaux propres	0.71	0.06	0.65	0.00	0.65	0.04	0.61

Figure 34: évolution des capitaux propres «Tissot Arena» de 2020 à 2022

Le résultat du compte spécial «Tissot Arena» conduit à une hausse des capitaux propres de 0,06 million de fr.

## 5 Planification des investissements 2022

Le tableau ci-après représente les dépenses d'investissement (net, avec un taux de réalisation de 70%) projetées pour l'année budgétaire 2022:

Récapitulatif par direction						
MCHF						
avec taux de réalisation de 70%	Budget 2022			Aperçu 2021		
	Administration	Fin. spéciaux	Total	Administration	Fin. spéciaux	Total
Mairie	1.35	0.39	1.74	1.57	0.54	2.11
Direction des finances	3.98	0.00	3.98	4.20	0.00	4.20
Direction de l'action sociale et de la sécurité	0.53	0.65	1.18	1.06	0.09	1.14
Direction de la formation, de la culture et du sport	1.89	0.07	1.96	1.71	0.38	2.09
Direction des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement	32.81	1.74	34.55	39.05	1.71	40.76
<b>TOTAL</b>	<b>40.56</b>	<b>2.85</b>	<b>43.41</b>	<b>47.59</b>	<b>2.73</b>	<b>50.31</b>

Figure 35: planification des investissements 2022 avec un taux de réalisation de 70%

En 2022, la Ville de Bienne conservera un niveau élevé d'investissements, et ce, malgré le fait que ceux-ci ne pourront être financés qu'à l'aide de capitaux de tiers. Pour le développement de Bienne, il est toutefois important de poursuivre une politique d'investissement durable et de continuer à investir dans les infrastructures publiques, le service public et les locaux scolaires. Renoncer à investir serait problématique à maints égards, car cela restreindrait la marge de manœuvre des générations futures. Une partie considérable des défis actuels de la politique financière est la conséquence d'investissements reportés par le passé.

Les dépenses d'investissement totales dans le compte général de la Ville atteignent 43,41 millions de fr. et sont ainsi inférieures de 6,06 millions de fr. au budget 2021. Cela correspond à une part d'investissements moyenne de 9,4%. Le volume des investissements demeure ainsi à peu près identique à celui de l'année précédente. Les investissements compensés par des financements spéciaux se montent à 2,85 millions de fr. Les investissements des comptes spéciaux s'élèvent, quant à eux, à 26,10 millions de fr. Les investissements nets du compte global s'élèvent donc à 69,51 millions de fr.

Vu le nombre d'élèves et les exigences pédagogiques, il est également nécessaire d'investir dans des infrastructures scolaires. En outre, quelques-unes d'entre elles arrivent en fin de vie et doivent être renouvelées. Une grande partie des investissements ne peut pas être reportée à bien plus tard, car les locaux scolaires, par exemple, doivent être disponibles en temps utile. À cela s'ajoutent des dépenses dans le réseau routier (encouragement de la mobilité douce et des transports publics) et pour la valorisation du domaine public (axes nord et sud, quai du Bas, etc.). En raison de retards pris dans des projets pour cause d'oppositions ou de processus décisionnels fastidieux, mais aussi en raison de ressources humaines limitées, on doit partir du principe que tous les projets ne pourront pas être réalisés comme prévu.

## 6 Financement du compte général

Il faut s'attendre à un découvert de 54,44 millions de fr. au niveau du financement, qui s'explique ainsi:

Financement		MCHF
		Budget 2022
Résultat du compte général		0.00
Amortissement du patrimoine administratif		20.45
Variation nette des capitaux propres (chap. 2.2, figure 4)		-31.48
<b>Autofinancement du compte général (cash-flow)</b>		<b>-11.03</b>
Investissements nets du patrimoine administratif		-62.01
./ Baisse du taux de réalisation attendu (70%)		18.60
Besoin de liquidités provenant de l'activité d'investissement		-43.41
<b>Découvert de financement</b>		<b>-54.44</b>

Figure 36: financement du compte général

Comme ce fut déjà le cas pour le budget 2021, le budget 2022 est marqué par des dépenses d'investissement supérieures à la moyenne. Celles-ci grèvent tant les résultats du compte des investissements que le compte de résultats. Hormis des revenus fiscaux en baisse et des paiements plus élevés dans la compensation des charges, les dépenses en matière d'investissements ainsi que l'entretien des constructions sont la cause principale du découvert de financement de 54,44 millions de fr. du budget et d'un autofinancement négatif en résultant de -11,03 millions de fr.

Le cash-flow opérationnel négatif de 11,03 millions de fr. ne permet de financer aucun des investissements nets (taux de réalisation attendu). De ce fait, si la projection actuelle doit se réaliser en 2022, la Ville de Bienne aura un degré d'autofinancement négatif de ses investissements de -25,42% contre un degré d'autofinancement positif en 2019 et 2020 (cf. indicateurs financiers au chap. 7).

## 7 Indicateurs financiers

Pour évaluer la situation financière de la Ville de Bienne, on a calculé les indicateurs financiers du compte général présentés ci-dessous, sur la base des valeurs des comptes annuels 2018, 2019 et 2020 et des valeurs budgétaires de 2021 et 2022 établies selon les formules publiées par l'OACOT.

Compte général								
Indicateurs financiers	B 2022	B 2021	C 2020	C 2019	C 2018	Moyenne	Valeurs indicatives de la CDF	Évaluation résultat 2022
Degré d'autofinancement (DA)	-25.4%	-7.9%	12.2%	120.1%	71.5%	14.9%	> 100% très bon 80% - 100% cas normal 50% - 80% insuffisant	
Quotité de la charge des intérêts (QChI)	2.4%	2.2%	2.2%	2.8%	3.1%	2.6%	0% - 4% bon 4% - 9% suffisant > 9% mauvais	
Quotité d'investissement (Qinv)	9.4%	10.9%	9.0%	6.4%	6.0%	8.3%	<10% faible 10% - 20% moyenne 20% - 30% forte >30% très forte	
Quotité de la charge financière (QChF)	7.4%	7.3%	6.9%	6.8%	6.8%	7.0%	< 5% charge faible 5% - 15% charge acceptable >15% charge élevée	
Quotité d'autofinancement (QA)	-2.7%	-1.0%	1.1%	4.8%	3.8%	1.2%	> 20% bon 10% - 20% moyen < 10% mauvais	

Figure 37: indicateurs financiers MCH2, 2018 à 2022

Le contenu et les informations de chaque indicateur sont expliqués succinctement comme suit:

- Le **degré d'autofinancement** indique dans quelle mesure les investissements peuvent être financés par des ressources propres. Cet indicateur peut connaître de très importantes variations d'une année à l'autre. C'est pourquoi il faut le considérer sur plusieurs années. Sur le principe, une valeur inférieure à 100% rend nécessaire le recours à des fonds de tiers, ce qui implique alors une hausse de l'endettement. Un degré d'autofinancement négatif signifie que les activités opérationnelles ne permettent pas de générer des excédents de liquidités assurant le financement de tout ou partie des investissements.
- La **quotité de la charge des intérêts** indique la part des revenus qui est absorbée par les intérêts nets et permet de déterminer la tendance générale de l'endettement au fil des ans. Les conditions d'intérêts durablement favorables pour les débiteurs peuvent conduire à la situation paradoxale suivante: à savoir une croissance de l'endettement et, dans le même temps, à une réduction des charges d'intérêts grâce à des intérêts négatifs.
- La **quotité d'investissement** renseigne sur le rapport entre les activités d'investissement et les charges annuelles globales. Avec une quotité de quelque 10%, la Ville de Bienne est plutôt dans la limite inférieure.
- La **quotité de la charge financière** indique l'incidence des frais financiers sur le budget (= charges d'intérêts nettes plus amortissements et rectifications). Cet indicateur renseigne sur la part des revenus courants absorbée par les intérêts et les amortissements ordinaires. Une hausse de ce taux équivaut à une réduction de la marge budgétaire. Il convient de noter ici que le passage du MCH1 au MCH2 a conduit à ce que les amortissements ordinaires en 2016 ont été de 10 millions de francs inférieurs par rapport aux années précédentes. Les expériences acquises par les communes passées plus tôt au MCH2, révèlent qu'il faut compter environ six à sept ans jusqu'à ce que les amortissements reviennent à leur niveau antérieur. Les intérêts bas qui perdurent sur les capitaux de tiers ont aussi une incidence positive sur cet indicateur.

- La **quotité d'autofinancement** renseigne sur la part des revenus pouvant être affectée au financement d'investissements ou au désendettement.

## 8 Appréciation du budget 2022

Comme ce fut déjà le cas pour le budget 2021, le budget 2022 est marqué par la crise du coronavirus liée à une grande incertitude tant du point de vue économique, social que sociétal, et avancer des prévisions pour le budget 2022 est d'autant plus ardu. Pour le budget 2022, les investissements demeurent à un niveau élevé de 69,5 millions de fr. pour le compte global, dont 43,41 millions de fr. dans le compte général, afin d'éviter tout retard dans les investissements et permettre de préserver un développement positif de la ville.

Les paiements de transfert au Canton de Berne pour la compensation des charges sont budgétés à 98,53 millions de fr. pour 2022. Cela correspond à 73,11% du total des revenus fiscaux, alors que cette part atteignait 66,5% au budget 2021. La part plus élevée de 8,99 millions de fr. par rapport au budget 2021 versée aux systèmes de compensation des charges limite en plus la marge de manœuvre financière.

Du côté des revenus, c'est surtout l'évolution des revenus fiscaux qui impacte négativement le résultat. Avec le recul des revenus fiscaux et la part plus élevée consacrée à la compensation des charges, le cash-flow est réduit à -11,03 millions de fr. Vu cette situation initiale, et les problèmes structurels menaçants, on a déjà pris pour le budget 2022 des mesures destinées à endiguer le risque de découverts. C'est ainsi, par exemple, que l'on n'a créé aucun poste provisoire et limité au strict nécessaire la budgétisation des charges de biens et services et autres charges d'exploitation.

Le budget ne représente pas des prévisions exactes, car il se base inévitablement sur des hypothèses émises en toute bonne foi et avec toute la prudence requise. Comme les explications données dans les chapitres précédents le montrent, les objectifs que la Ville s'est fixés dépendent de nombreux facteurs externes difficilement prévisibles, et pour la plupart non influençables. En outre, avec un volume de charges et de revenus consolidés de quelque 525,29 millions de fr., des écarts de quelques pourcents seulement ont des conséquences énormes sur les résultats<sup>3</sup>.

Au vu de cette situation, l'objectif de clôturer l'exercice 2022 sur un résultat équilibré constitue un grand défi. Le résultat équilibré budgété ne peut toutefois être atteint que grâce à la dissolution de réserves. Afin de pouvoir tenir ce résultat, il sera nécessaire, d'une part, d'avoir une discipline budgétaire stricte au niveau de la gestion des charges et, d'autre part, que les revenus prévus puissent être concrétisés. À noter également que tant l'évolution démographique que la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC) demeurent des facteurs d'incertitude supplémentaires. L'expérience des dernières années montre que des écarts de l'ordre d'un à deux pourcents ne sont pas rares. Par principe, seuls les comptes annuels 2022 révéleront si, et dans quelle mesure, les hypothèses émises aujourd'hui sont confirmées.

---

<sup>3</sup> Un écart de 1% par rapport au budget équivaut déjà à un montant de quelque 5,25 millions de fr.

## **9 Répercussions sur le climat**

Les répercussions sur le climat peuvent être décrites en particulier pour les dépenses de la Ville. La rénovation d'un bâtiment scolaire se répercute ainsi positivement sur le climat. La Ville de Bienne s'efforce de réduire ses émissions de gaz à effet de serre, comme l'exige, entre autres, le règlement sur la protection du climat de la Ville de Bienne. Les gaz à effet de serre réellement produits par l'Administration municipale sont publiés depuis 2020 dans le cadre du rapport de gestion de la Ville, de sorte que la population peut en suivre l'évolution.

## 10 Projet d'arrêté, arrêté et approbation

### 10.1 Projet d'arrêté du Conseil municipal au Conseil de ville

Vu le rapport du Conseil municipal du 18 août 2021, et s'appuyant sur l'art. 40, al. 1, ch. 1, let. a, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 1.0-1), le Conseil de ville de Bienne arrête:

I. Il est recommandé aux ayants droit au vote biennois d'approuver le projet d'arrêté communal suivant:

Vu le message du Conseil de ville des 29 et 30 septembre 2021, et s'appuyant sur l'art. 12, ch. 2, let. a, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 1.0-1), la Commune municipale de Bienne arrête:

a. Le budget de la Commune municipale de Bienne établi pour 2022 est approuvé.

b. Les impôts communaux inchangés suivants seront perçus en 2022:

Les taux unitaires cantonaux multipliés par 1,63 sur les espèces d'impôts de l'État (revenu, fortune, bénéfice et capital).

c. En 2022, une taxe immobilière inchangée s'élevant à 1,5‰ de la valeur officielle sera perçue.

d. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter ces arrêtés.

II. Le projet de message aux ayants droit au vote est approuvé.

Bienne, le 18 août 2021

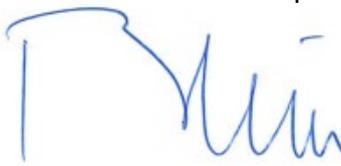
Au nom du Conseil municipal

Le maire:



Erich Fehr

La chancelière municipale:



Barbara Labbé

## 10.2 Arrêté du Conseil de ville

Vu le rapport du Conseil municipal du 18 août 2021, et s'appuyant sur l'art. 9, al. 1, et l'art. 40, al. 1, eh. 1, let. a, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 1.0-1), le Conseil de ville de Bienne, réuni en séances les 29 et 30 septembre 2021, arrête:

- I. Le Conseil de ville de Bienne décide de soumettre aux ayants droit au vote un budget 2022 qui se solde, au niveau du compte global, avec des charges de 525.66 millions de fr. et des revenus de 525.92 millions de fr., soit avec un résultat positif de 0.26 millions de fr.:

Vu le message du Conseil de ville des 29 et 30 septembre 2021, et s'appuyant sur l'art. 12, eh. 2, let. a, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 1.0-1), la Commune municipale de Bienne arrête:

a. Le budget de la Commune municipale de Bienne établi pour 2022 est approuvé.

b. Les impôts communaux inchangés suivants seront perçus en 2022:

Les taux unitaires cantonaux multipliés par 1,63 sur les espèces d'impôts de l'État (revenu, fortune, bénéfice et capital).

c. En 2022, une taxe immobilière inchangée s'élevant à 1,5‰ de la valeur officielle sera perçue.

d. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter ces arrêtés.

- II. Le projet de message aux ayants droit au vote est approuvé avec des modifications.

Bienne, les 29 et 30 septembre 2021

Au nom du Conseil de ville

La présidente du Conseil de ville : La secrétaire parlementaire :



Salome Strobel



Regula Klemmer

### **10.3 Approbation du Budget 2022**

Les ayants droit au vote biennois ont approuvé le budget 2022 en date du 28 novembre 2021 selon le message du Conseil de ville des 29/30 septembre 2021.